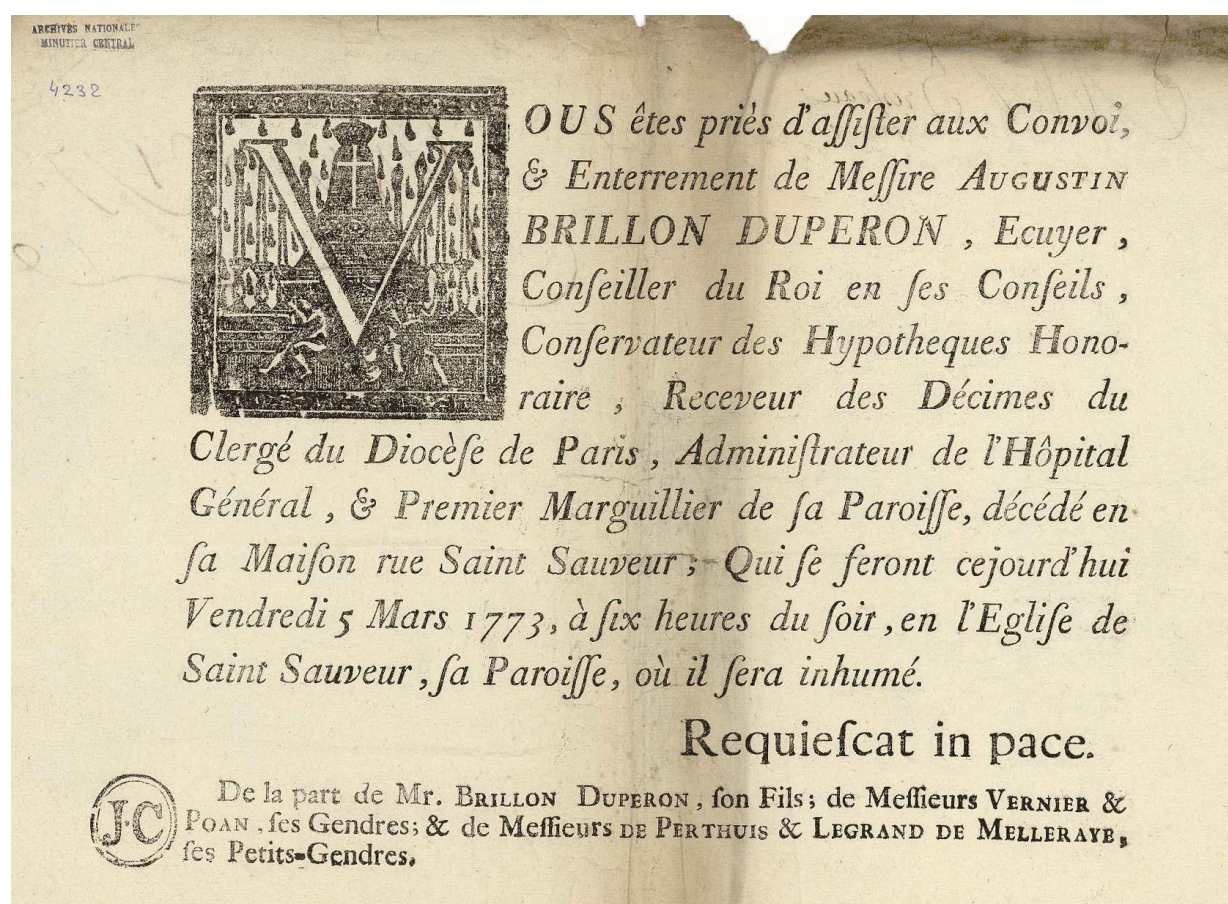


Familles BRILLON & SALMON : marchands drapiers

Les familles BRILLON & SALMON sont deux familles alliées de marchands drapiers, respectivement originaires de Blois & Saumur.

Le 1^{er} septembre 1665 à Saumur, Jean Baptiste BRILLON (~1635-1707), bourgeois de Paris, épouse Magdeleine SALMON (1643-1683) :

Le 1^{er} jour de septembre 1665 ont été épousés par nous soussigné, prêtre chapelain de la chapelle St Esprit de l'église St Pierre, honnête homme Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris, fils de défunt Thomas BRILLON, bourgeois de Paris, & de dame Anne VAUDELLE de la paroisse St Eustache de Paris, d'une part ; & honnête fille Magdeleine SALMON, fille d'honnête homme Jacques SALMON, bourgeois de Saumur, & d'honnête femme Catherine SAVARY de cette paroisse, d'autre part ; en présence des soussignés.



Les actes transcrits dans ce fichier appartiennent à deux catégories :

- des actes notariés consultés aux Archives nationales.
- des actes judiciaires provenant des registres numérisés de clôtures d'inventaires ou de tutelles, & indexés dans la *Base des familles parisiennes* : la plupart des transcriptions ont été annexées aux actes numérisés ; elles sont accompagnées ici de quelques notes destinées à éclairer les relations de parenté. ¹

¹ La plupart des familles & personnes mentionnées dans ces actes figurent dans la base GeneaNet du transcripteur : <http://gw4.geneanet.org/index.php3?b=potpaul>

Table des actes

Famille BRILLON (origines)	1
Contrat de mariage entre Thomas BRILLON & Anne VAUDELLE le 20 février 1628	1
Acceptation BRILLON du 18 février 1664	2
Inventaire après décès de Thomas BRILLON (père) du 8 mars 1664	3
Contrat de mariage entre Denis POSTEL & Magdeleine BRILLON le 20 septembre 1666 ...	5
Inventaire après décès de Thomas BRILLON (fils) du 10 mai 1675	6
Tuition & avis POSTEL du 24 mai 1713.....	7
Tuition & avis POSTEL du 28 mars 1719.....	8
Bénéfice d'inventaire PIRARDY, veuve POSTEL, du 8 octobre 1722	9
 Jean Baptiste BRILLON	 10
Tuition BRILLON du 7 septembre 1683	10
Émancipation BRILLON du 4 novembre 1695.....	11
Avis BRILLON du 5 janvier 1696.....	12
Avis BRILLON de BEAULIEU du 27 février 1698.....	13
Tuition & avis BRILLON du 15 janvier 1710.....	14
Tuition & avis BRILLON du 15 janvier 1727.....	15
Avis BRILLON de BEAULIEU du 1 ^{er} septembre 1727.....	16
Émancipation & avis BRILLON du 16 mai 1740	17
 Pierre BRILLON	 18
Contrat de mariage entre Pierre BRILLON & Marguerite MEGISSIER le 8 novembre 1665	18
Bénéfice d'inventaire BRILLON & MEGISSIER du 5 juin 1679	19
Avis BRILLON du 8 août 1702.....	20
Bénéfice d'inventaire BRILLON du 7 juillet 1714.....	21
Tuition & avis RAVENEAU de LUXAN du 11 avril 1716	22
Avis RAVENEAU du 21 avril 1717.....	23
Émancipation RAVENEAU du 23 juin 1724.....	24
Tuition & avis RAVENEAU de LUXAN du 13 octobre 1724.....	25
Bénéfice d'inventaire BRILLON du 2 mai 1738	26
Bénéfice d'inventaire VERANY du 29 octobre 1742.....	27
 Guillaume BRILLON	 28
Avis BRILLON du 12 novembre 1668.....	28
Tuition BRILLON du 31 décembre 1681	29
Avis BRILLON du 12 février 1684	30
Émancipation & avis BRILLON du 16 juin 1696.....	31
Avis BRILLON d'APREMONT du 5 janvier 1697.....	32
Avis de LEURYE du 15 octobre 1718	33
Avis de LEURYE du 15 janvier 1726	34
Tuition de LEURYE du 5 juillet 1728	35
Clôture de l'inventaire après décès de Madeleine BRILLON du 29 décembre 1753	36
Avis substitution BRILLON d'APREMONT du 31 mai 1776.....	37

Jacques BRILLON de JOUY	38
Avis BRILLON du 11 avril 1672.....	38
Curation BRILLON du 29 octobre 1677	39
Tuition & avis BRILLON du 6 novembre 1705.....	40
Avis BRILLON du 20 janvier 1706.....	41
Avis BRILLON du 18 février 1706	42
Contrat de mariage entre Jacques BRILLON de JOUY & Marie Perrette VAUDELLE le 28 février 1706	43
Avis BRILLON du 5 février 1711	44
Émancipation & avis BRILLON du 18 décembre 1713	45
Émancipation & avis BRILLON du 22 juillet 1715.....	46
Émancipation, tuition & avis BRILLON de JOUY du 20 décembre 1718	47
Tuition & avis BRILLON du 21 mars 1719.....	48
Bénéfice d'inventaire BRILLON de JOUY du 17 septembre 1722	49
Avis BRILLON de JOUY, femme LAY de SERISY, du 3 octobre 1724.....	50
Tuition LAY de SERISY du 3 mars 1725	51
Tuition & avis BRILLON de JOUY du 29 décembre 1725.....	52
Inventaire après décès de Jacques BRILLON de JOUY du 2 janvier 1726	53
Émancipation & avis BRILLON de JOUY du 8 mai 1726.....	54
Avis LAY de SERISY du 21 juin 1726.....	55
Avis MONNIER, femme BRILLON du PERRON, du 7 janvier 1728.....	56
Avis BRILLON du 22 novembre 1729.....	57
Contrat de mariage entre Louis Pierre POAN & Marie Marguerite BRILLON DUPERON le 15 mars 1750	58
Avis BRILLON du PERRON du 20 octobre 1763	60
Avis POAN du 20 octobre 1764	61
Bénéfice d'inventaire BRILLON du 8 mars 1768.....	62
Bénéfice d'inventaire BRILLON de JOUY du 26 avril 1768.....	63
Familles VAUDELLE & LE BOITEULX.....	64
Inventaire après décès de Bonaventure VAUDELLE du 24 octobre 1625	64
Inventaire après décès d'Anne AUDRY, veuve VAUDELLE, du 15 novembre 1640	65
Émancipation COTTIN du 13 février 1654.....	66
Avis COTTIN du 10 juillet 1654	67
Tuition VAUDEL du 4 septembre 1662.....	68
Bénéfice d'inventaire LE BOITEUX du 30 juillet 1671.....	69
Avis LE BOITEUX du 16 février 1677	70
Tuition VAUDELLE du 28 avril 1677	71
Inventaire après décès de Catherine LE BOITEULX du 5 mai 1677	72
Procès verbal d'émancipation VAUDELLE du 18 février 1678	73
Avis VAUDELLE du 6 avril 1680	74
Tuition COTTIN du 29 octobre 1680	75
Avis VAUDEL du 10 mai 1681.....	76
Avis VANDELLE du 9 août 1685.....	77
Avis VAUDELLE du 20 avril 1720	78
Bénéfice d'inventaire LE BOITEULX & VAUDELLE du 1 ^{er} juin 1725	79

III

Contrat de mariage entre Charles Anne Augustin LE BOITEULX & Adélaïde Victoire MORIAU le 28 mars 1737	80
Émancipation & avis VANDELLE du 20 mars 1747	82
Avis VAUDELLE, femme BRISSEAU, du 18 septembre 1747	83
Famille SALMON	84
Clôture de l'inventaire après décès de Magdeleine SALMON du 4 février 1684.....	84
Contrat de mariage entre Jacques Noël SALMON & Charlotte HERON le 21 mai 1690	85
Émancipation & avis SALMON du 25 septembre 1700.....	86
Avis SALMON du 28 janvier 1701	87
Avis SALMON du 2 mars 1702.....	88
Avis SALMON du 4 juillet 1703	89
Avis SALMON du 29 mai 1706	90
Contrat de mariage entre Jean Baptiste SALMON & Louise Madeleine de BUSANCEZ le 5 septembre 1730	91
Tuition SALMON DELESSART du 30 janvier 1739.....	92
Famille MARCHANT	93
Tuition & avis MARCHAND du 19 avril 1660	93
Curation MARCHAND du 23 novembre 1662.....	94
Avis MARCHANT du 23 février 1675	95
Bénéfice d'inventaire MARCHAND du 22 janvier 1685	96
Avis MARCHANT du 18 juin 1686.....	97
Émancipation, tuition & avis MARCHANT du 6 mars 1688.....	98
Avis MARCHAND du 28 février 1691	99
Tuition GRIVEAU de LONGUEPLAINE du 3 mars 1710.....	100
Tuition GRIVEAU de LONGUEPLAINE du 27 août 1711.....	101
Tuition du FRESNE du 21 novembre 1713.....	102
Émancipation & avis GRIVEAU de LONGUEPLAINE du 22 mars 1715	103
Avis DUFRESNE du CANGE du 28 août 1726	104

Famille BRILLON (origines)

Contrat de mariage entre Thomas BRILLON & Anne VAUDELLE le 20 février 1628¹

Par devant les notaires gardes notes du Roy [...] au Châtelet de Paris furent présents en leurs personnes Thomas BRILLON, marchand de draps de soie, bourgeois de Paris, y demeurant rue au Feurre², paroisse St Eustache, le dit BRILLON fils de feu honorable homme Jehan BRILLON, vivant drapier & bourgeois de la ville de Blois, & de dame Françoise SUGUENOT, jadis sa femme, assisté de honorables hommes Pierre & Didier BRILLON, ses frères, aussi marchands drapiers & bourgeois du dit Blois, pour ce présents & consentant comme procureur de la dite dame SUGUENOT, leur mère, [...], d'une part ;

& honorable femme Anne AUDRY, veuve de feu honorable homme Bonaventure VAUDELLE, vivant bourgeois de Paris, elle demeurant sur le pont Notre Dame, paroisse St Gervais, au nom & comme tutrice & stipulant en cette partie pour Anne VAUDELLE, fille du dit défunt VAUDELLE & d'elle, [l'assistant au présent] de son vouloir & consentement, d'autre part ;

Lesquelles parties, de leur bon gré & bonne volonté & consentement [...] en la présence, savoir de la part du dit Thomas BRILLON :

- *les dits Pierre & Didier BRILLON, frères,*
- *[...]*

& de la part de la dite Anne VAUDELLE :

- *honorable homme Louis VAUDELLE, aussi marchand de draps en soye & bourgeois de Paris, son frère,*
- *honorable homme Guillaume COTTIN, pareillement marchand bourgeois de Paris, beau-frère,³*
- *[...]*

¹ Me Martin DELACROIX : MC/ET/XLI/86

² Plus connue sous l'appellation *rue du Fouarre*.

³ A cause de Jeanne VAUDELLE, sa femme.

Acceptation BRILLON du 18 février 1664

Sont comparus par devant nous au greffe de la chambre civile du Châtelet de Paris Anne VAUDEL, veuve de défunt Thomas BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & Jacques BERAULT, marchand bourgeois de Paris, lesquels, pour [...] à la sentence rendue au Châtelet de Paris [...] à ce jourd'huy sur l'avis des parents de Jacques BRILLON, fils mineur du dit défunt Sr BRILLON & de la dite veuve, ont volontairement accepté les charges desquelles ils sont élus, savoir la dite veuve celle de tutrice du dit mineur, & le dit BERAULT celle de subrogé tuteur ; & [...] soussignés.¹

J. BERAULT

Anne VAUELLE

¹ Jacques BERAULT est le beau-frère de Jacques BRILLON à cause de Marie BRILLON, sa femme.

**Inventaire après décès de Thomas BRILLON (père)
du 8 mars 1664 ¹**

L'an 1664 le samedi 8^{ème} jour de mars du matin, à la requête de dame Anne VAUDELE, veuve du Sr Thomas BRILLON, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue au Feurre, paroisse St Eustache, tant en son nom à cause de la communauté de biens d'entre eux si elle l'accepte, sinon y renonçant comme créancière de la succession du dit feu Sr son mari pour ses dot, douaire, reprises, indemnités & conventions, ou en telle autre qualité qu'elle avisera, que comme exécutrice de leur testament mutuel reçu par GOSSUIN & MOUSNIER, l'un des notaires soussignés, le 18 jour de juin 1663 ; ou encore en qualité de tutrice de Jacques BRILLON, fils mineur du dit feu Sr BRILLON & de la dite VAUDELE, élue à la dite tutelle par acte fait au Châtelet le 18 jour de février de la présente année, reçu par LE COUR, greffier ;

en la présence de :

- *Sr Jean BRILLON, marchand bourgeois de Paris, demeurant en la dite rue au Feurre,*
- *Sr Jacques BERAULT, aussi marchand bourgeois de Paris, à cause de dame Marie BRILLON, sa femme, & comme subrogé tuteur du dit mineur, élu par le dit acte,*
- *& Pierre, Guillaume & Magdeleine BRILLON, émancipés d'âge par lettres du Roy données en chancellerie le 16 du dit mois de février, entérinées de l'avis de leurs parents par sentence du dit Châtelet du 18 jour de février, demeurant en la maison de la dite dame BRILLON, leur mère ; assistés & autorisés à l'effet & pour la validité du présent inventaire du Sr Henry COTTIN, pareillement marchand bourgeois de Paris, demeurant rue des Cinq Diamants, paroisse St Jacques de la Boucherie, leur curateur aux causes, élu par la dite sentence, pour ce présent ; ²*

les dits Jean, Marie, Pierre, Guillaume, Magdeleine & Jacques BRILLON, enfants du dit défunt Sr BRILLON & de la dite dame sa veuve, habiles à se dire & porter héritiers du dit Sr leur père, ou en telle autre qualité qu'ils aviseront ci après de prendre ; ³

comme aussi en la présence de noble homme Germain SOUFFLOT, conseiller du Roy, substitut de Monsieur le procureur de sa Majesté au Châtelet, avocat en la Cour de parlement, appelé à cause de l'absence de Mre Thomas BRILLON, prêtre, fils aîné des dits Sr & dame BRILLON, pour la validité du dit inventaire & [stipuler] l'intérêt du dit Thomas BRILLON ;

& encore le dit Sr Jean BRILLON en son nom comme intéressé pour un quart au négoce des dits Sr & dame, ses père & mère.

& à la conservation des droits [...] en la maison où demeurent la dite dame BRILLON & le dit Jean BRILLON [...] en laquelle le dit BRILLON père est décédé, [...] pour enseigne Le lion d'or [...]

¹ Me MOUSNIER : MC/ET/CXII/104

² Henry COTTIN, fils de Guillaume & Jeanne VAUDELLE, est cousin germain des mineurs BRILLON.

³ Les trois filles religieuses évoquées dans l'article 9 des papiers, Anne, Geneviève & Élisabeth, n'apparaissent pas dans la liste des héritiers.

Ensuivent les papiers

Premièrement, la grosse en parchemin du contrat de mariage du dit feu Sr BRILLON & de la dite dame Anne VAUDELE passé par devant Me Claude PLASTRIER & Martin de LA CROIX, notaires au Châtelet de Paris, le 23 février 1628 ; par lequel [...] dame Anne ANDRY, veuve de Bonaventure VAUDELLE, bourgeois de Paris, avait donné à la dite dame Anne VAUDELLE, sa fille, [...] ; inventorié..... 1

Item une copie collationnée par MOUFLE & GUICHARD, notaires au Châtelet de Paris, d'un contrat de vente par le dit défunt Sr BRILLON & la dite dame Anne VAUDELLE à Me Nicolas SANSON, bourgeois de Paris, [...] d'un sixième par indivis en la totalité de 2 maisons situées à Paris [...] appartenant aux dits Sr & dame BRILLON, savoir moitié qui est [...] en la dite totalité du propre d'elle, comme héritière de défunte dame Anne ANDRY, sa mère, au jour de son décès veuve de Bonaventure VAUDELLE, marchand bourgeois de Paris, [...] passé devant MENARD & PARQUE, notaires, le 2^{ème} jour de juin 1660 ; inventorié..... 2

Item une copie collationnée par RAVENEAU & MOUSNIER, l'un des notaires sous-signés, d'une quittance faite par honorable femme Jeanne VAUDELLE, veuve de Guillaume COTTIN, marchand bourgeois de Paris, [...] pour les 2 tiers appartenant aux dites Jeanne & Anne VAUDELLE comme héritières, chacune pour un tiers, de défunt Bonaventure VAUDELLE, leur père, marchand bourgeois de Paris, & dame Anne ANDRY, sa femme, [...] & Louis VAUDELLE pour [...] une maison, jardin, terres, vignes & autres héritages du propre du dit VAUDELLE, procédant des successions des dits Bonaventure VAUDELLE & ANDRY, leur père & mère, passée par devant DELACROIX & son compagnon, notaires, le 1^{er} jour d'avril 1642 ; inventorié 3

La dite dame Anne VAUDELLE [...] en la dite maison, jardin, terres, vignes & autres héritages, situés au village de Viry sur Orge [...] ¹

[...]

Item trois contrats en parchemin. Le premier passé par devant Nicolas de LAMBON, notaire royal à Étampes, le 5 janvier 1646 entre les dames supérieure & religieuses du monastère de la congrégation de Notre Dame du dit lieu & le dit défunt Sr Thomas BRILLON pour la profession de sœur Anne BRILLON, fille de luy & de la dite dame Anne VAUDELLE, à présent sa veuve, surnommée au dit couvent sœur Marie Gabrielle [...] ;

Le deuxième passé par devant Pierre de LAMBON, aussi notaire royal à Étampes, le 2^{ème} jour d'octobre 1649 entre les dites dames supérieure & religieuses d'une part & la dite dame Anne VAUDELLE, se disant avoir charge du dit Sr BRILLON son mari, à l'effet de la profession au dit monastère de sœur Geneviève BRILLON, leur fille, nommée au dit monastère sœur Geneviève, [...] ;

& le troisième passé par devant Jean CLOZEAU, notaire royal à Corbeil, le 13 février 1653 pour la profession d'Élisabeth BRILLON au couvent des dames supérieure & religieuses de St Augustin du dit Corbeil, laquelle fille est nommée sœur Gabrielle de l'Annonciation, fille des dits Sr BRILLON & Anne VAUDELLE [...] ;

inventorié..... 9

¹ Aujourd'hui Viry-Châtillon dans l'Essonne.

Contrat de mariage
entre Denis POSTEL & Magdeleine BRILLON
le 20 septembre 1666 ¹

Furent présents le Sr Denis POSTEL, marchand bourgeois de Paris, fils de défunt Sr Denis POSTEL, marchand bourgeois de Paris, & de dame Germaine FAULEAU, à présent femme du Sr Nicolas CREVON, aussi marchand bourgeois de Paris, assisté & de l'avis des dits sieur CREVON & dame Germaine FAULEAU, sa femme, qu'il autorise à l'effet des présentes, à ce présent, demeurant en une maison rue St Denis, où il a pour enseigne l'image St Michel, paroisse St Leu St Gilles, d'une part,

& dame Anne VAUDELLE, veuve du Sr Thomas BRILLON, pareillement marchand bourgeois de Paris, demeurant rue au Feurre, paroisse St Eustache, au nom & comme tutrice & stipulant pour Magdeleine BRILLON, leur fille mineure, présente de son consentement, d'autre part ;

lesquels, pour raison du mariage futur des dits sieur POSTEL & Magdeleine BRILLON, ont reconnu avoir convenu & accordé entre eux ce qui ensuit en la présence & encore de l'avis de :

- *Sr Nicolas PARIS, marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de dame Marie POTEL, sa femme, sœur,*
- *[...]*
- *sieurs Jean Baptiste, Pierre & Guillaume BRILLON, marchands bourgeois de Paris, Jacques BRILLON, frères,*
- *Sr Jacques BERAULT, marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de dame Marie BRILLON, sa femme, sœur,*
- *sieur François BRILLON, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Sr Henry COTTIN, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *[...], pareillement marchand bourgeois de Paris, amis de la dite Magdeleine BRILLON ;*

¹ Me MOUSNIER : MC/ET/CXII/116

**Inventaire après décès de Thomas BRILLON (fils)
du 10 mai 1675 ¹**

L'an 1675 le 10^{ème} mai du matin, à la requête du sieur Pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris, demeurant rue St Denis, paroisse St Eustache, exécuteur du testament de défunt Mre Thomas BRILLON, conseiller du Roy, aumônier ordinaire de feu Madame la duchesse douairière d'Orléans, reçu par BOINDIN & LEBEUF, notaires au Châtelet de Paris, le 22^{ème} jour de janvier dernier, en son nom ;

- *du sieur Jean Baptiste BRILLON, Guillaume BRILLON, aussi marchands bourgeois de Paris, demeurant rue St Honoré, paroisse susdite,*
- *du sieur Jacques BRILLON, marchand bourgeois de Paris, demeurant en la dite rue St Denis, émancipé d'âge, usant & jouissant de ses droits sous l'autorité du sieur Jacques BERAUL, marchand bourgeois de Paris, son curateur aux causes,*
- *du dit sieur BERAUL, demeurant rue du Plat d'Étain, paroisse St Germain l'Auxerrois, en son nom à cause de damoiselle Marie BRILLON, sa femme ; & encore comme autorisant le dit sieur Jacques BRILLON pour la validité du dit inventaire ;*
- *& du sieur Denis POSTEL, demeurant en la dite rue St Denis, paroisse St Eustache, à cause de Dam^{lle} Marie Magdeleine BRILLON, sa femme,*

les dits sieurs Jean Baptiste, Pierre, Guillaume & Jacques BRILLON, & damoiselles BERAUL & POSTEL, habiles à se dire & porter héritiers du dit feu sieur Thomas BRILLON, leur frère, & en telle autre qualité qu'ils aviseront [...]

[...] au jour du décès du dit sieur Thomas BRILLON arrivé le dernier du mois d'avril dernier [...]

¹ Me MOUSNIER : MC/ET/CXII/157

**Tuition & avis POSTEL
du 24 mai 1713**

L'an 1713 le 24^{ème} jour de mai, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Denis POSTEL, âgé de 16 ans & demi, seul enfant du défunt Sr Denis Thomas POSTEL, commissaire de la Marine, & Dam^{lle} Victoire PIRARDI, sa veuve, & par représentation de son père, habile à se dire seul héritier du défunt Sr Denis POSTEL, bourgeois de Paris, son aïeul paternel, savoir :

- *Mre Philippe LEFEBURE, conseiller du Roy, intendant & contrôleur général de l'argenterie, menus plaisirs & affaires de la Chambre du Roy, à cause de dame Marie [CREVON], son épouse, grand-tante paternelle, ¹*
- *[...],*
- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Sr Joseph BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *Pierre Jacques BRILLON, écuyer, ancien échevin de cette ville, avocat au parlement,*
- *& François BRILLON, sieur de Beaulieu, ancien major de dragons, cousins maternels ayant le germain sur le dit mineur,*
- *Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, procureur & avocat de sa Majesté & de la ville, à cause de dame Marie Catherine BRILLON, son épouse, cousine maternelle ayant le germain sur le dit mineur,*
- *Nicolas DELURYE, maître chirurgien juré, à cause de Dam^{lle} Magdeleine BRILLON, son épouse, cousine du même degré, ²*
- *& Me Nicolas AUGILBERT, avocat, ami,*

tous par Me Marin PELLERIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants, attendu que par le décès du dit Sr Denis POSTEL sa succession est ouverte en faveur du dit mineur, & qu'à cause de ce il est nécessaire d'élire au dit mineur un tuteur pour faire procéder à l'inventaire des effets de la succession du dit Sr Denis POSTEL, régler ce qui est dû à D^{lle} Marie Magdeleine BRILLON, sa veuve, & luy abandonner des effets de la dite succession jusqu'à concurrence de ce qu'icelle succession doit à la dite Dam^{lle} Marie Magdeleine BRILLON à cause de ses conventions matrimoniales & à quelqu'autre titre que ce soit, & d'ailleurs pour dorénavant régir & gouverner la personne & biens du dit mineur, & diriger ses droits & actions, qu'ils sont d'avis que la dite Dam^{lle} Victoire PIRARDY soit élue tutrice au dit Denis POSTEL mineur, son fils, pour dorénavant régir & gouverner sa personne & biens, & diriger ses droits & actions, [...]

¹ Denis POSTEL, époux de Magdeleine BRILLON, aïeul du dit mineur, était le fils de Denis & Germaine FAU-LEAU, remariée en seconde noce avec Nicolas CREVON.

² Tous les BRILLON sont apparentés à Magdeleine BRILLON, grand-mère paternelle du dit mineur.

**Tuition & avis POSTEL
du 28 mars 1719**

L'an 1719 le 28 mars, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Denis POSTEL, âgé de 22 ans & demi, fils unique de défunt sieur Denis Thomas POSTEL, commissaire de la Marine, & de D^{lle} Victoire PIRARDY, sa veuve, savoir :

- *la dite D^{lle} veuve POSTEL, mère du dit mineur,*
- *Guillaume BRILLON d'APREMONT, bourgeois de Paris,*
- *Jacques BRILLON de JOUY fils, marchand bourgeois de Paris, cousins ayant le germain sur le dit mineur du côté paternel, lesquels de leur part se rapportent à justice,*
- *François Bruno POSTEL, sieur de Lorme, bourgeois de Paris, grand-oncle du côté paternel,*
- *Jacques BRILLON, sieur de Jouy, père, bourgeois de Paris, grand-oncle du côté paternel,*
- *Mre Joseph BRILLON, conseiller du Roy, agent des finances,*
- *Me Pierre BRILLON, ancien avocat en parlement, ancien échevin de cette ville & intendant de Monsieur le duc de Maine,*
- *Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, marchand bourgeois de Paris, aussi cousins ayant le germain sur le dit mineur,*
- *Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, procureur & avocat du Roy & de la ville, à cause de dame Marie Catherine BRILLON, son épouse, cousin au même degré & côté*
- *Me Nicolas de LEURYE, bourgeois de Paris, à cause de Dam^{lle} Madeleine BRILLON, sa femme, aussi cousin,*

tous par Me Thomas GUEULETTE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, [...]

**Bénéfice d'inventaire PIRARDY, veuve POSTEL,
du 8 octobre 1722**

L'an 1722 le 8^{ème} jour d'octobre, vu par nous Jérôme d'ARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 3^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil DAVID & scellées, impétrées & obtenues par Victoire PIRARDY, veuve de Denis Thomas POSTEL ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait permis de se dire & porter héritière par bénéfice d'inventaire de Denis POSTEL, son fils, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire, si fait n'avait été, [...]

Jean Baptiste BRILLON

Tuition BRILLON du 7 septembre 1683

L'an 1683 le 7^{ème} jour de septembre, par devant nous Pierre GIRARDIN sont comparus les parents & amis des enfants mineurs de Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & de défunte damoiselle Magdeleine SALMON, sa femme, leurs père & mère, savoir :

- *le dit BRILLON père,*
- *Jacques SALMON, aussy marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Mre Pierre SALMON, prêtre chapelain de la chapelle du St Esprit en l'église Saint Pierre de Saumur,*
- *Mrs Jacques & Jacques SALMON, père & fils, avocats en parlement & aux sièges royaux de Saumur,*
- *Guillaume SALMON, marchand & échevin de Saumur, oncles maternels excepté le dit Me Jacques SALMON fils, qui est cousin germain,¹*
- *Guillaume BRILLON, marchand bourgeois de Paris,*
- *Jacques BRILLON, sieur de Jouy,*
- *Denis POSTEL, conseiller du Roy en l'hôtel de cette ville de Paris, à cause de dame Magdeleine BRILLON, sa femme, oncles,*
- *& François BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousin,*

tous par Me Nicolas DUCRET, procureur en cette Cour, fondé du pouvoir sous signatures privées des dits BRILLON père & Jacques SALMON, oncle maternel, du 3 de ce mois, & des procurations des autres parents [...]

¹ Jacques SALMON père est un oncle maternel par alliance : il a épousé en 1656 Marie SALMON, sœur aînée de Magdeleine.

Émancipation BRILLON du 4 novembre 1695

L'an 1695 le 4 novembre, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 24 septembre dernier, signées par le conseil HALLE & scellées, obtenues & impétrées par François BRILLON, âgé de 21 ans, fils de Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris, & de défunte Magdeleine SALMON, ses père & mère ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, le dit impétrant aurait fait convoquer & assembler ce jourd'huy par devant nous ses parents & amis pour donner leur avis tant sur l'entérinement des dites lettres qu'élection d'un curateur à ses causes & actions ; lesquels sont à cette fin comparus, à savoir :

- *Jacques BRILLON de JOUY, oncle paternel,*
- *Me Denis POSTEL, oncle paternel à cause de sa femme, ¹*
- *Jacques SALMON, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Jacques SALMON, son fils, aussi marchand, cousin germain maternel,*
- *Jean Marie GESLAIN, aussi cousin germain maternel à cause de sa femme, ²*
- *Pierre GREGOIRE, aussi marchand bourgeois de Paris,*
- *Jean DEFAYS, aussi marchand bourgeois de Paris,*
amis,

tous par Me DUPONT, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration, laquelle est demeurée annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait en la manière accoutumée, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres, & élisent pour curateur à ses causes & actions la personne du dit Jacques SALMON père, qui se rapporte chacun à leur égard à justice. ³

¹ Magdeleine BRILLON.

² Jean Marie GESLAIN, qui signe GELLAIN, est l'époux de Catherine SALMON, fille de Jacques.

³ Cet acte est suivi d'un autre acte d'émancipation de Pierre BRILLON, âgé de 24 ans & demi.

Avis BRILLON du 5 janvier 1696

L'an 1696 le 5^{ème} janvier, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis paternels & maternels de François BRILLON, mineur émancipé d'âge, fils de Sr Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris, & de défunte damoiselle Magdeleine SALMON, ses père & mère, à savoir :

- *Jacques BRILLON de JOUY, oncle paternel,*
- *Me Denis POSTEL, aussi oncle paternel à cause de damoiselle Magdeleine BRILLON, son épouse,*
- *Jacques SALMON, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Jacques SALMON, son fils, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- *Jean Marie GESLIN, aussi cousin germain maternel à cause de damoiselle Catherine SALMON, son épouse,¹*
- *Jean de FAYS, aussi marchand bourgeois de Paris,*
- *& sieur Jean LEVESQUE, officier du Roy, ami,*

tous par Me André [RAZ...], procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été dit & remontré par le dit François BRILLON, mineur émancipé, que depuis sa dite émancipation, ayant embrassé & fait choix de la profession [...] des armes, il s'était proposé & a été agréé pour être mousquetaire dans la seconde compagnie du Roy ; mais que pour s'y équiper & mettre en état d'y entrer pour y servir sa Majesté, il luy faut promptement une somme de 1 200 livres, laquelle il n'a comptant & ses revenus ne luy pouvant fournir en si peu de temps qu'il a pour la trouver [...]

¹ Signature GELLAIN.

**Avis BRILLON de BEAULIEU
du 27 février 1698**

L'an 1698 le 27^{ème} février, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de François BRILLON, sieur de Beaulieu, mousquetaire du Roy dans la seconde compagnie, mineur émancipé d'âge procédant sous l'autorité du Sr Jacques SALMON, son curateur, à savoir :

- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *sieur Denis POTEL, aussi oncle paternel, ¹*
- *Me Jean Baptiste BRILLON, avocat en parlement, frère,*
- *Me Nicolas Guillaume MORIAU, conseiller du Roy, receveur & payeur des rentes assignées sur l'hôtel de cette ville, beau-frère,*
- *Jacques SALMON, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Jacques Noël SALMON, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin germain,*
- *Antoine GESLIN, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin germain maternel, ²*

tous par Me Nicolas REGNAULT l'aîné, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants que, sur la proposition qui leur a été faite par le dit mineur qu'il a besoin d'un cheval pour le service du Roy, & qu'ayant prié le sieur Jean Baptiste BRILLON, son père, de luy donner une somme convenable pour l'acheter à imputer sur son fond, qui est ès mains du dit sieur BRILLON, son père, ils sont d'avis qu'il soit employé à l'achat du dit cheval la somme de 500 livres [...]

¹ A cause de Magdeleine BRILLON, sa femme.

² A cause de Catherine SALMON, sa femme.

**Tuition & avis BRILLON
du 15 janvier 1710**

L'an 1710 le 15 janvier, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de D^{lle} Renée Catherine BRILLON, âgée de 9 ans ou environ, fille mineure de Me Pierre Jacques BRILLON, avocat au parlement, & de défunte D^{lle} Renée LEVESQUE, son épouse, ses père & mère, à savoir :

- *Sr Joseph BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *& François BRILLON de BEAULIEU, son frère, ancien capitaine & major du régiment de Lespare¹, oncles paternels,*
- *Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, procureur & avocat de sa Majesté & de l'hôtel de cette ville, aussi oncle paternel,²*
- *Sr Louis ROBERDEAU, chirurgien de feu S. A. R. Monseigneur, maître & juré à Paris, grand-oncle maternel,*
- *Sr Guillaume Louis GARREAU, écuyer du grand commun³ du Roy, oncle maternel,*
- *François Alphonse ROBERDEAU de MUNET, avocat au parlement,*
- *& Claude HUBERT, sieur du Clos St Germain, allié,*

tous par Me CHUPIN, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant LORRY & MOET, notaire à Paris, le 14 des présents mois & an, l'original de laquelle est demeurée annexée aux présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants, qu'ils sont d'avis que le dit Sr BRILLON, père de la dite damoiselle mineure, soit élu & le nomment pour tuteur ; & pour subrogé tuteur ont nommé & élu la personne du Sr Pierre LEVESQUE, oncle maternel de la dite D^{lle} mineure, chef de fourrière de la maison du Roy ; lequel Sr Pierre LEVESQUE ils nomment & élisent pareillement pour curateur de la dite D^{lle} mineure à l'effet de procéder au compte de la communauté qui a été entre le dit Sr BRILLON & la dite défunte dame son épouse ; icelle accepter ou y renoncer en la manière qui sera plus avantageuse à la dite mineure ; partager ainsi que de droit les biens & effets de la succession de la dite défunte D^{lle} BRILLON avec les enfants de son premier lit, & diriger toutes & telles actions, qu'il appartiendra pour raison que dessus.

¹ Peut-être le régiment de Bourbonnais, commandé en 1709 par le comte de Lesparre.

² A cause de Marie Catherine BRILLON, son épouse.

³ Terme d'architecture qui désigne chez le roi & les princes un corps de bâtiment avec cuisines & offices : par ex. *le grand Commun du Roy à Versailles.*

**Tuition & avis BRILLON
du 15 janvier 1727**

L'an 1727 le 15^{ème} jour de janvier, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis des enfants nés & à naître en légitime mariage de François BRILLON, sieur de Beaulieu, ancien major au régiment de dragons, à savoir :

- *Pierre Jacques BRILLON, écuyer, ancien avocat au parlement, oncle paternel,*
- *Sr Jean Baptiste LENAIN, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Antoine MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & avocat de la ville de Paris, cousin maternel,*
- *Mre Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, cousin maternel à cause de dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *Sr François SUDAN, agent de la nation suisse, Sr Jean Jacques de LA VAUX, directeur des fermes du Roy, & Nicolas LEVESQUE, maître perruquier, amis,*

tous par Me Louis FOURREY, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr BRILLON de BEAULIEU, que défunt Sr Jean Baptiste BRILLON, son père, ayant par son testament olographe du 4 juin 1705 déposé à MOET, notaire à Paris, le 18 septembre 1707, institué pour ses légataires universels en tous ses biens Joseph, Pierre & François BRILLON, ses fils, il aurait entendu que, à l'égard du dit Sr François BRILLON, il fut entre autres choses compris dans le lot qui luy appartiendrait 363 livres 3 sols 4 deniers de rente au denier 22 sur la communauté des jurés porteurs de charbon, & aurait substitué les fonds d'icelle rente au profit de ses enfants à naître en légitime mariage ; en sorte que le dit Sr François BRILLON, son fils, ne pourrait disposer de la propriété de la dite rente, mais qu'il jouirait seulement de l'usufruit d'icelle [...]

**Avis BRILLON de BEAULIEU
du 1^{er} septembre 1727**

L'an 1727 le 1er jour de septembre, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de D^{lle} Catherine Jeanne BRILLON de BEAULIEU, mineure âgée de 16 ans passés, fille de Sr François BRILLON de BEAULIEU, ancien major d'un régiment de dragons, & de dame Jeanne Françoise [LENAIN, son épouse,] ses père & mère, savoir :

- *Pierre Jacques BRILLON, écuyer, avocat en parlement, oncle paternel,*
- *Sr Nicolas de LEURY, maître chirurgien à Paris, cousin paternel à cause de D^{lle} Magdeleine BRILLON, sa femme,*
- *Antoine MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & avocat de la ville, cousin maternel,*
- *Mre Michel Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de St Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, cousin maternel à cause de dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
- *François Marie DIONIS, écuyer, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin maternel à cause de dame Louise MORIAU, son épouse,*
- *Sr François SUDAN, agent de la nation suisse, & Sr Nicolas THIENOT, bourgeois de Paris, amis,*

tous par Me Louis FOURREY, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit sur la représentation qui leur a été faite par le dit Sr BRILLON de BEAULIEU, qu'il a été légué à la dite D^{lle} mineure par le feu Sr Jean Baptiste BRILLON de CHATEAUVIEUX, son cousin, une somme de 3 000 livres tous frais payés pour aider à son établissement [...] ¹

¹ La légataire est le fils de Jacques BRILLON de JOUY & Marie Magdeleine FREMIN, donc un oncle breton.

**Émancipation & avis BRILLON
du 16 mai 1740 ¹**

Par devant le conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris soussigné, furent présents les sieurs parents & amis de damoiselle Marie Madeleine BRILLON, âgée de 23 ans ou environ, fille du sieur Joseph BRILLON, bourgeois de Paris, & de défunte D^{lle} Marie Madeleine CRETON, son épouse ; comparant par le dit sieur BRILLON père, sieur Louis Joseph BRILLON, aussi bourgeois de Paris, demeurant ensemble rue des [...], paroisse St Gervais, frère ; lesquels sieurs BRILLON père & fils se rapportent à justice sur leur nomination ci après.

- *Sr François BRILLON de BEAULIEU, ancien major de dragons demeurant rue de la Sourdière, paroisse St Roch, oncle maternel,*
- *Me Antoine MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, avocat & procureur de sa majesté de cette ville de Paris, y demeurant rue Pavée, paroisse St Paul, cousin germain paternel, ²*
- *Me Michel Guillaume LUTHIER de ST MARTIN, conseiller du Roy, avocat ordinaire en sa Chambre des comptes, aussi cousin germain paternel à cause de la dame son épouse, ³*
- *Sr Nicolas CRETON, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue St Antoine, paroisse St Gervais*
- *Sr Jean Baptiste CRETON, aussi marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue St Honoré, paroisse St Eustache, oncles maternels,*
- *Sr Louis METTRA, aussi marchand bourgeois de Paris, ancien grand juge consul de cette ville, y demeurant rue St Denis, paroisse St Leu Saint Gilles, aussi oncle maternel à cause de dame Marguerite CRETON, son épouse,*
- *Pierre CHAUVIN, écuyer, conseiller du Roy, contrôleur des levées & terriers de France au département d'Orléans, demeurant isle & paroisse St Louis, rue St Guillaume, cousin germain maternel ;*

Lesquels ont fait & constitué pour leur procureur général & spécial Me ..., procureur au Châtelet de Paris, auquel ils donnent pouvoir pour eux & en leur nom de comparaître en l'hôtel & par devant Monsieur le lieutenant civil du dit Châtelet, & là dire & déclarer les dits sieurs constituants [...]

L'an 1740 le 14^{ème} jour de mai soussignés

¹ Transcription de la procuration annexée à l'acte d'émancipation.

² Fils de Nicolas Guillaume MORIAU & Marie Catherine BRILLON.

³ Marie Catherine MORIAU, sœur d'Antoine.

Pierre BRILLON

**Contrat de mariage
entre Pierre BRILLON & Marguerite MEGISSIER
le 8 novembre 1665¹**

Furent présents le sieur Pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris, fils de défunt Thomas BRILLON, vivant aussi marchand bourgeois de Paris, & de dame Anne VAUDELLE, à présent sa veuve, assisté & du consentement de la dite dame sa mère, à ce présente, demeurant rue au Feurre, paroisse St Eustache, d'une part,

& le sieur Jean MEGISSIER, marchand épicier, bourgeois de Paris, & dame Marie GUILLIER, sa femme, qu'il autorise, stipulant pour Marguerite MEGISSIER, leur fille, à ce présente & de son consentement, demeurant rue St Martin, paroisse St Médéric, d'autre part ;

lesquels, en la présence & de l'avis de :

- *sieur Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, dame Magdeleine SALMON, sa femme,*
- *Guillaume & Jacques BRILLON, aussi marchands,*
- *Magdeleine BRILLON, fille,*
- *Sr Jacques BERAULT, marchand bourgeois de Paris, & Marie BRILLON, sa femme, les dits BRILLON, frères & sœurs du dit sieur Pierre BRILLON,*
- *sieur François BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousin germain,*
- *BRILLON, marchand de la ville de Blois, & Catherine BRILLON, fille, cousin & cousine paternels,*
- *honorables hommes Louis VAUDELLE & Henry COTTIN, bourgeois de Paris, cousins germains du côté maternel,*
- *sieurs Robert & Nicolas SANSON, aussi bourgeois de Paris, cousins issus de germain,*
- *monsieur maître SANSON, conseiller du Roy au Châtelet de Paris, cousin du dit côté maternel,*
- *PAGET, marchand, ami du dit Pierre BRILLON,*
- *Me Jean Baptiste MOUCHET, marchand bourgeois de Paris, & Catherine MEGISSIER, sa femme,*
- *Marie MEGISSIER, fille,*
elle & la dite Catherine MEGISSIER, soeurs de la dite Marguerite MEGISSIER,
- *[...]*

ont reconnu avoir fait les traités & conventions de mariage qui ensuivent : c'est à savoir [...]

¹ Me MOUSNIER : MC/ET/CXII/112

**Bénéfice d'inventaire BRILLON & MEGISSIER
du 5 juin 1679**

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 3^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil LÉBOUÉ & scellées, obtenues & impétrées par Pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & Marguerite MEGISSIER, sa femme ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté aurait permis aux dits impétrants de se dire & porter héritiers sous bénéfice d'inventaire, à cause de la dite Marguerite MEGISSIER, de défunt Jean MEGISSIER, son père, marchand épicier, bourgeois de Paris ; & à cette fin, prendre & appréhender sa succession en la dite qualité, sans qu'ils soient tenus de payer aucune dette de la dite succession jusques à la concurrence du contenu en l'inventaire qui sera fait, si fait n'a été, dont ils bailleront caution ; à la charge d'accomplir le testament du dit défunt MEGISSIER, si aucun il a fait ; [...]

Avis BRILLON du 8 août 1702

L'an 1702 le 8^{ème} jour d'août, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents de Catherine, âgée de 24 ans & demi, Pierre, âgé de 21 ans, Joseph, âgé de 20 ans, & Thomas Ovide BRILLON, âgé de 18 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunts Pierre BRILLON, marchand à Paris, & Marguerite MEGISSIER, sa femme, savoir :

- *Jean Baptiste & Jacques BRILLON de JOUY, marchands à Paris, oncles paternels,*
- *Me Jean Antoine MORIAU, conseiller du Roy, procureur de sa Majesté en l'hôtel de ville de Paris,*¹
- *Me Jean Baptiste BRILLON, avocat en parlement,*
- *Me Pierre BRILLON, substitut du procureur général de sa Majesté au grand Conseil,*²
cousins germains paternels,
- *Jean Baptiste MOUCHET, oncle maternel,*
- *Joseph MOUCHET, marchand à Paris, cousin germain,*
- *& Antoine LOIR, bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*

tous par Me CHERON, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration restée annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis & accoutumé, nous a dit pour ses constituants qu'ayant été priés de donner leur avis sur l'acceptation ou renonciation qui est à faire pour les dits mineurs aux successions des dits défunts leurs père & mère, & nomination d'un tuteur à cet effet, même pour faire la recherche [...]

*[...] nomment & élisent la personne du sieur POTEL, leur oncle paternel.*³

¹ Il s'agit sans doute de Nicolas Guillaume plutôt que Louis Antoine MORIAU, à cause de Marie Catherine BRILLON, sa femme, cousine germaine des mineurs.

² Sans doute Pierre Jacques BRILLON, frère de Jean Baptiste.

³ Denis POTEL, à cause de Magdeleine BRILLON, sa femme, tante paternelle des dits mineurs.

**Bénéfice d'inventaire BRILLON
du 7 juillet 1714**

L'an 1714 le 7^{me} jour de juillet, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 23 juin dernier, signées par le conseil GODOT & scellées, impétrées & obtenues par Geneviève BRILLON, femme de Hierosme RAVENEAU, sieur de Luxan, & Catherine BRILLON, femme de Me Jean Michel VERANI, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté aurait permis aux dites impétrantes de se dire & porter héritières par bénéfice d'inventaire de défunt Joseph BRILLON de MIZANCOURT, leur frère, marchand bourgeois de Paris, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire [...]

**Tuition & avis RAVENEAU de LUXAN
du 11 avril 1716**

L'an 1716 le 11^{ème} jour d'avril, Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, sont comparus les parents & amis de Charles Hierosme RAVENEAU, âgé de 20 ans 5 mois, fils mineur de défunt Hierosme RAVENEAU, sieur de Luxan, & de Dam^{lle} Marguerite Geneviève BRILLON, sa veuve, qui est non commune en bien avec luy, savoir :

- *la dite Dam^{lle} veuve, mère,*
- *Marcellin RAVENEAU, marchand maître ouvrier en soye d'or & d'argent, cousin paternel ayant le germain sur le dit mineur,*
- *Jean VENDERBEUDIN, batteur d'or, à cause d'Élisabeth de ST LEU, sa femme, qui est cousine germaine paternel,*
- *Abraham DUJARDIN, orfèvre, à cause de Marguerite de ST LEU, sa femme, cousine germaine paternel,*
- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Me Pierre Jacques BRILLON, avocat au parlement, Guillaume BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousins maternels ayant le germain sur le dit mineur,*
- *Me Antoine DELACROIX, ancien avocat au parlement, & Pierre DAUVERGNE de ST QUENTIN, seigneur de Montlançon & autres lieux, amis*

tous par Me Marin PELLERIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite veuve mère soit élue tutrice au dit mineur, son fils, pour régir & gouverner sa personne & biens, & que le dit Marcellin RAVENEAU soit élu son subrogé tuteur [...]

Avis RAVENEAU du 21 avril 1717

L'an 1717 le 21 avril, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Charles Hiérôme RAVENEAU, fils mineur de défunt Hiérôme RAVENEAU de LUXAN & de Dam^{lle} Marguerite Geneviève BRILLON, sa veuve ; & encore les parents & amis de François Robert RAVENEAU, Geneviève RAVENEAU & Pierre RAVENEAU, enfants mineurs Hiérôme RAVENEAU de [SAUVILLE] & de damoiselle Françoise BOUTILLIER, sa femme, à présent sa veuve ; le dit Charles Hiérôme RAVENEAU héritier pour moitié du dit défunt Sr Hiérôme RAVENEAU de LUXAN, son père, & les dits François Robert RAVENEAU, Geneviève RAVENEAU & Pierre RAVENEAU, héritiers conjointement pour l'autre moitié du dit défunt Sr de LUXAN, leur aïeul, savoir :

- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Sr Jacques BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousin ayant le germain sur le dit Charles Hiérôme RAVENEAU & ami des 3 autres mineurs,*
- *Me Jean Michel VERANY, conseiller du Roy, notaire à Paris, à cause de Dam^{lle} Catherine BRILLON, sa femme, tante du dit Charles Hiérôme RAVENEAU & ami des dits 3 autres mineurs,*
- *Gabriel RUBY, bourgeois de Paris, à cause de Françoise BOUTILLIER, sa femme, tante des dits 3 derniers mineurs & ami du dit Charles Hiérôme RAVENEAU,*
- *Sr pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousin du dit Charles Hiérôme RAVENEAU & ami des dits 3 derniers mineurs,*
- *Joseph BRILLON, agent de change,*
- *Me Louis VAUDELLE, ci devant premier huissier aux requêtes du Palais du département de Paris,¹*
cousins du dit Charles Hiérôme RAVENEAU & amis des dits 3 derniers mineurs,
- *Abraham DUJARDIN, bijoutier à Paris, à cause de Marguerite de ST LEU, sa femme, cousin de tous les dits mineurs,*
- *Jean [VAN DEN B...], marchand batteur d'or à Paris, à cause d'Élisabeth de SAINT LEU, sa femme, cousin de tous les dits mineurs,*
- *Marcellin RAVENEAU, maître ferrandinier, cousin de tous les dits mineurs,*
- *& Me Pierre VAUBERT, avocat en parlement, cousin & ami des dits mineurs,*
tous par Me Alexandre BARBEY [...]

¹ Fils de Louis & Catherine LE BOITEULX, descendant de Bonaventure VAUDELLE & Anne ANDRY.

Émancipation RAVENEAU du 23 juin 1724

L'an 1724 le 23 juin, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 17 mai dernier, signées par le conseil VASSE & scellées, impétrées & obtenues par Charles Hierosme RAVENEAU de LUXAN, bourgeois de Paris, âgé de 19 ans & demi, fils de défunt Hierosme RAVENEAU de LUXAN, bourgeois de Paris, & de Geneviève BRILLON, à présent sa veuve, ses père & mère ; l'entérinement desquelles lettres le dit mineur impétrant nous a requis, & pour y parvenir, ensemble sur l'élection qu'il convient luy faire d'un curateur aux causes, a convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous ses parents & amis, savoir :

- *la dite Geneviève BRILLON, ¹*
- *Marcellin RAVENEAU, marchand, cousin paternel ayant le germain sur le dit de LUXAN,*
- *Jean VANDERBAUDEN, batteur d'or, à cause d'Élisabeth [de ST LEU], sa femme, cousine germaine du côté paternel,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, grand-oncle du côté maternel,*
- *Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *Pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris,*
tous deux cousins germains maternels ayant le germain sur le dit de LUXAN, ²
- *& Ambroise MARIE, bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me Pierre BECHU, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres de bénéfice d'âge pour jouir par le dit mineur impétrant de l'effet d'icelles, & que le dit RAVENEAU soit élu & nommé son curateur aux causes.

¹ Fille de Pierre & Marguerite MEGISSIER.

² Fils de Guillaume BRILLON & Magdeleine MORET.

**Tuition & avis RAVENEAU de LUXAN
du 13 octobre 1724**

L'an 1724 le 13 octobre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Charles Hierosme RAVENEAU de LUXAN, fils mineur émancipé d'âge de défunt sieur Hierosme RAVENEAU de LUXAN, bourgeois de Paris, & de D^{lle} Geneviève BRILLON, sa veuve, savoir :

- *Me Pierre RAVENEAU, conseiller du Roy, receveur des tailles de l'élection de Thouars, Marcellin RAVENEAU, bourgeois de Paris, cousins paternels,*
- *Jean [VANDREBELLE], marchand batteur d'or, cousin germain à cause d'Élisabeth de ST LEU, sa femme,¹*
- *Jacques BRILLON de JOUY, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Sr Guillaume BRILLON d'APREMONT, marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *Me Louis VAUDEL, ancien huissier aux requêtes de l'hôtel,²*
- *Nicolas de LEURY, maître chirurgien juré, cousin issu de germain maternel à cause de Magdeleine BRILLON, son épouse,*
- *& Jean Baptiste Louis de LA RIBADIÈRE, ami,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté qu'Élisabeth RAVENEAU, tante du dit mineur, veuve en premières noces de Michel BOURDEREAU, sieur Delaborde, & à son décès femme de Jean LE BEGUE, est décédée depuis peu, laissant pour présomptifs héritiers 16 neveux ou nièces, qu'elle a tous nommés ses légataires universels ; que ses biens consistent en [...]

¹ Patronyme étranger orthographié VANDERBAUDEN dans l'acte d'émancipation précédent.

² Louis VAUDELLE, beau-frère de Jacques BRILLON de JOUY, est qualifié de cousin maternel dans la procuration annexe, sans doute parce qu'il descend de Bonaventure VAUDELLE & Anne ANDRY.

**Bénéfice d'inventaire BRILLON
du 2 mai 1738**

L'an 1738 le 2 mai, vu par nous Jérôme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 26 avril dernier, signées par le conseil BOUCHER, scellées, insinuées, impétrées & obtenues par dame Catherine BRILLON, veuve de Me Jean Michel VERANI, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, habile à succéder à dame Geneviève BRILLON, sa sœur, à son décès épouse non commune en biens de Rémy Charles BOURDON, sieur des Landes, & auparavant veuve de Jérôme RAVENEAU, sieur de Luxan ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait permis & accordé de se dire & porter héritière sous bénéfice d'inventaire de la dite défunte dame Marguerite Geneviève BRILLON, sa sœur ; l'entérinement desquelles lettres la dite dame impétrante nous a requis.

**Bénéfice d'inventaire VERANY
du 29 octobre 1742**

L'an 1742 le 29 octobre, vu par nous Jérôme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 22 septembre dernier, signées par le conseil SOLIER, scellées & dûment insinuées, impétrées & obtenues par :

- François DUVAUCEL, greffier au Châtelet, & Geneviève VERANY, sa femme,
- & Marguerite VERANY, veuve de Pierre François BLANCHANS, notaire au Châtelet de Paris,

habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour moitié, de Catherine BRILLON, veuve de Jean Michel VERANY, aussi notaire au Châtelet de Paris, leur mère & belle-mère ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté leur aurait permis de se dire & porter héritiers sous bénéfice d'inventaire de la dite veuve VERANY, & en cette qualité nous ont requis l'entérinement d'icelles.



*VOUS estes priez d'assister au Conuoy, Service
& Enterrement de Damoiselle Catherine
Brillon, Veuve de Monsieur VERANY,
Ancien Conseiller du Roy, Notaire au Chas-
telet de Paris, decedé e en sa maison rue Neuue
Saint Merry; Qui se fera Samedi onzième Aoust 1742. à neuf
heures précises du matin, en l'Eglise de Saint Merry, sa Paroisse,
où elle sera inhumée.*

Requiescat in pace.

De la part de Mr. Duvaucel, son Gendre; & de Madame la Veuve
Blanchant, sa Fille.

Guillaume BRILLON

Avis BRILLON du 12 novembre 1668

L'an 1668 le lundi 12 novembre, par devant nous Antoine VAUDRAY, conseiller du Roy & lieutenant civil, sont comparus les parents & amis de Guillaume BRILLON, fils mineur de défunt Thomas BRILLON, vivant marchand bourgeois de Paris, & de Anne VAUDEL, ses père & mère, à l'effet de donner leur avis s'il est [utile] & avantageux au dit mineur que la dite veuve, sa mère & tutrice, lui donne en [...] de ce qui lui appartient de la succession du dit défunt son père la somme de 11 000 livres pour [...] marchandise & se mettre en société avec Denis LE COMTE, marchand bourgeois de Paris, savoir :

- *la dite veuve mère présente,*
- *Mre Thomas BRILLON, [...] aumônier du Roy & de Madame la duchesse d'Orléans, Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, Pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris, frères,*
- *Jacques BERAUT, marchand, beau-frère, ¹*
- *Denis POSTEL, marchand bourgeois de Paris, beau-frère, ²*
- *Henri COTTIN, François BRILLON & Thomas BRILLON, marchands, cousins,*

comparant par Me Mathieu HUOT, procureur en cette Cour, fondé de leur pouvoir ce jour d'huy, lesquels [...]

¹ A cause de Marie BRILLON, sa femme.

² A cause de Magdeleine BRILLON, sa femme.

Tuition BRILLON du 31 décembre 1681

L'an 1681 le 31^{ème} & dernier jour de décembre 1681, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Magdeleine, Guillaume, Denis & Jacques BRILLON, enfants mineurs de Guillaume BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & de défunte damoiselle Magdeleine MORET, jadis sa femme, leurs père & mère, à savoir Jean Baptiste BRILLON, Pierre BRILLON, Jacques BRILLON, Denis POSTEL, François BRILLON, Pierre DUPONT & François [N...], tous marchands bourgeois de Paris, parents & amis des dits mineurs, par Me Nicolas [...], lequel [...] nous a dit qu'il est besoin d'élire un tuteur & un subrogé tuteur aux dits mineurs pour dorénavant régir & gouverner leurs personnes en leurs noms [...]

[...] nous a dit pour & au nom de ses constituants qu'ils sont d'avis qu'il faut élire pour tuteur aux dits mineurs le dit Guillaume BRILLON, leur père, & pour subrogé tuteur [...]

Avis BRILLON du 12 février 1684

L'an 1684 le 12^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Guillaume BRILLON, marchand à Paris, tuteur de Guillaume, Pierre, Jacques & Magdeleine BRILLON, enfants mineurs de luy & de défunte Magdeleine MORET, jadis sa femme ; lequel nous a dit qu'il appartient à tous ses enfants également la somme de 11 250 livres d'une part, & 5 250 livres d'autre part, les 3 quarts de celle de 15 000 livres qu'il a reçues en faveur du mariage de la dite MORET & de 7 000 livres de douaire préfix qui luy a été accordé par leur contrat de mariage & quittance par devant MOUSNIER & PARQUE, notaires, les 14 septembre & 10 novembre 1675 ; ayant été déchargé [...]

Pourquoy le dit Guillaume BRILLON a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs ci après nommés pour donner leurs avis sur ce que dessus ; & d'autant qu'ils sont comparus, savoir :

- *Pierre BRILLON & Jacques BRILLON, marchands bourgeois de Paris, oncles paternels,*
- *Denis POTEL, bourgeois de Paris, aussy oncle paternel à cause de Dam^{lle} Magdeleine BRILLON, sa femme,*
- *François BRILLON, aussy marchand bourgeois de Paris, oncle à la mode de Bretagne,*
- *Archambault PLOMET, bourgeois de Paris, aïeul maternel à cause de Marguerite LOCHET, sa femme, qui était femme en premières noces du Sr Pierre MORET,*
- *Pierre DUPONT, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de [Jeanne] MORET, sa femme,*
- *Daniel MORET & François MOREAU, marchands bourgeois de Paris, cousins maternels,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant [...]

**Émancipation & avis BRILLON
du 16 juin 1696**

L'an 1696 le 16 juin, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 6 des présents mois & an, signées par le conseil BELLA-VOINE & scellées, impétrées & obtenues par Magdeleine BRILLON, âgée de 19 ans, Guillaume BRILLON, âgé de 18 ans, Pierre BRILLON, âgé de 16 ans, & Jacques BRILLON, âgé de 15 ans ou environ, enfants de Guillaume BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Magdeleine MORET, sa femme, leurs père & mère ; l'entérinement desquelles lettres ils nous requiert ; à l'effet de quoy ensemble sur la nomination d'un curateur à leurs causes & actions, ils ont convoqué & fait assembler leurs parents & amis, lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *le dit BRILLON père,*
- *Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *Jacques BRILLON, aussi bourgeois de Paris,*
- *Denis POTEI, bourgeois de Paris, à cause de Magdeleine BRILLON, sa femme, ¹
oncles paternels,*
- *Nicolas [PHLES], sieur de la Marinière, conseiller du Roy, receveur & payeur des
rentes du clergé, oncle maternel à cause de damoiselle Catherine MORET, sa femme, ²*
- *Daniel MORET, marchand bourgeois de Paris, & Pierre COCHET, maître teinturier ³,
cousins issus de germain maternels,*

par Me Damien ANTHEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres [...]

¹ Signature POSTEL.

² Signature PHELIPPES.

³ A cause de défunte Claude MORET, sa femme.

Avis BRILLON d'APREMONT du 5 janvier 1697

L'an 1697 le 5 janvier, par devant nous Jean ~~LE CAMUS~~ sont comparus les parents & amis de Magdeleine, Guillaume, Denis & Jacques BRILLON, enfants mineurs de Guillaume BRILLON, marchand à Paris, & de défunte damoiselle Magdeleine MORET, sa femme, leurs père & mère, à savoir :

- *le dit BRILLON, Sr d'Apremont, père,*
- *Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Denis POSTEL, aussi bourgeois de Paris, oncle paternel à cause de Magdeleine BRILLON, sa femme,*
- *la dite dame Magdeleine BRILLON, du dit Sr son époux autorisée, tante paternelle,*
- *François BRILLON, aussi bourgeois de Paris, cousin paternel,*
- *Daniel MORET, bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *[...]*

par Me Damien ANTHEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; [...]

Avis de LEURYE du 15 octobre 1718

L'an 1718 le 15 octobre, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Pierre Nicolas de LEURYE, fils mineur, âgé de 14 ans ou environ, de Nicolas de LEURYE, maître chirurgien juré à Paris, & de Magdeleine BRILLON, son épouse, savoir :

- *Sr Prudent de FRADE, maître chirurgien, oncle paternel,*
 - *Charles [MOTEL], officier de feu Monsieur le duc d'Orléans,*
 - *Nicolas COURTET, bourgeois de Paris, cousins issus de germain paternel,*
 - *Pierre BRILLON d'APREMONT, Guillaume BRILLON, Jacques BRILLON, marchands bourgeois de Paris, oncles maternels,*
 - *& Jacques BRILLON de JOUY, aussi marchands bourgeois de Paris, cousin issu de germain maternel,*
- tous par Me Denis LEROI l'aîné, procureur en cette Cour, [...]*

Avis de LEURYE du 15 janvier 1726

L'an 1726 le 15 janvier, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Magdeleine Catherine de LEURYE, âgée de 17 ans & demi, fille de Nicolas de LEURYE, maître chirurgien juré à Paris, & D^{lle} Magdeleine BRILLON, son épouse, savoir :

- *Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *Sr Pierre BRILLON DAPREMONT, marchand bourgeois de Paris,*
- *Jacques BRILLON, bourgeois de Paris, oncles maternels,*
- *Joseph BRILLON, agent de change & banque, commerce & finance, grand cousin maternel,¹*
- *Jean Baptiste DELONG [...], amis,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants sur ce qui leur a été représenté par les père & mère des dits mineurs, que le Sr Jacques BRILLON de JOUY père, marchand bourgeois de Paris, luy a fait donation entre vifs de 125 livres de rente [...]

¹ L'expression *grand cousin* est synonyme d'oncle à la mode de Bretagne.

Tuition de LEURYE du 5 juillet 1728

L'an 1728 le 5 juillet, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Nicolas Pierre de LEURYE, maître chirurgien à Paris, âgé de 24 ans, & de D^{lle} Madeleine Catherine de LEURYE, âgée de 19 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de défunt Nicolas de LEURYE, maître chirurgien juré à Paris, & de Madeleine BRILLON, sa femme, à présent sa veuve, savoir :

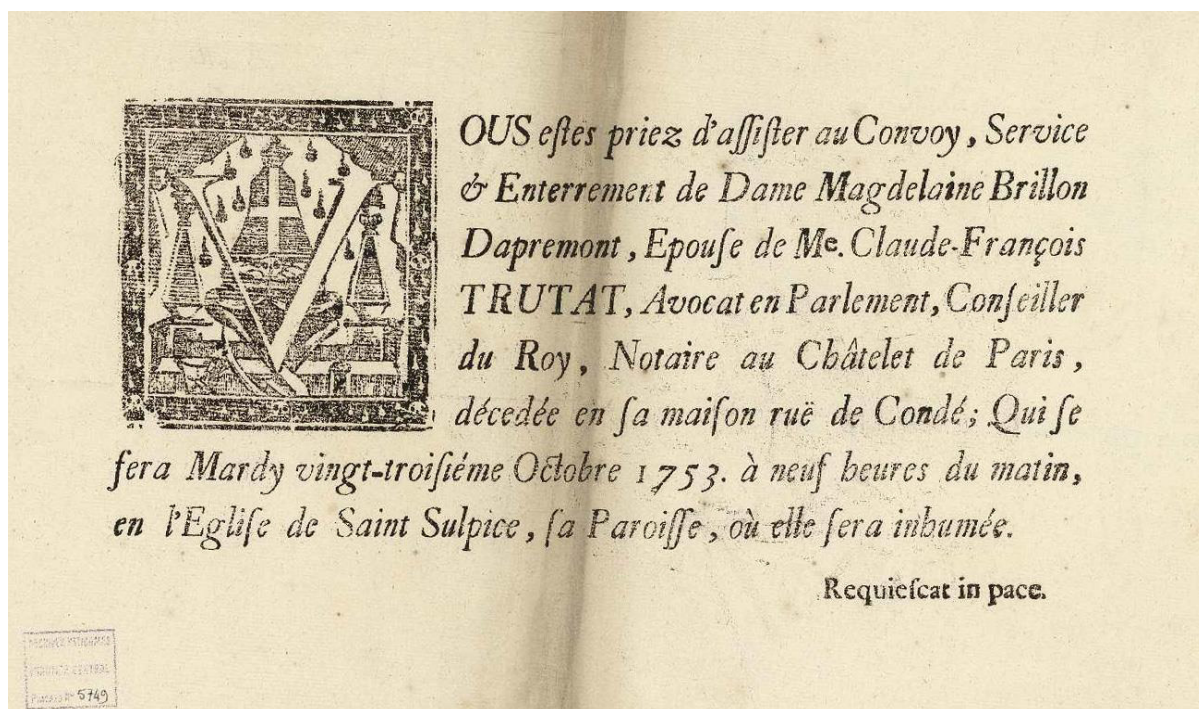
- *la dite veuve, mère,*
- *Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris, Pierre BRILLON, marchand bourgeois de Paris, oncles maternels,*
- *Joseph BRILLON, agent de change, cousin,*
- *Louis de LEURYE, chirurgien juré de l'hôtel Dieu de Paris, cousin germain paternel,*
- *Jacques BOURGEOIS de CLERMONT, premier commis des parties casuelles,¹*
- *& Ambroise MERIEL, bourgeois de Paris, amis,*

tous par Me Pierre CORNIL, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite veuve de LEURY soit tutrice aux dits mineurs, ses enfants, & le dit Louis de LEURY pour subrogé tuteur.

¹ On entend par ces termes la finance qui revient au roi des offices vénaux qui ne sont pas héréditaires.

**Clôture de l'inventaire après décès de Madeleine BRILLON
du 29 décembre 1753**

Est comparu Me Claude François TRUTAT, conseiller du Roy, notaire au Châtelet ; lequel, après serment, a juré [...] fidèlement fait procéder à l'inventaire des biens de la succession de défunte dame Madeleine BRILLON d'APREMONT, son épouse, & de leur communauté, tant en son nom que comme tuteur de Denis & Marie Magdeleine, leurs enfants mineurs, sauf sa réserve pour la garde bourgeoise des dits mineurs ; en la présence du Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, bourgeois de Paris, oncle maternel ; lequel inventaire, en date au commencement du 27 novembre & en fin du 3 décembre dernier, fait par BONTEMPS & GERVAIS, notaires au Châtelet, [...] ; est tenu pour clos.¹



¹ Magdeleine BRILLON d'APREMONT est la fille de Pierre & Marie Marguerite ROLLAND, mariée en février 1748 avec Me Claude François TRUTAT : cf. le placard de décès de Pierre BRILLON en décembre 1751.

**Avis substitution BRILLON d'APREMONT
du 31 mai 1776**

L'an 1776 le 31 & dernier jour de mai sont comparus les parents & amis des appelés aux substitutions dont Pierre BRILLON d'APREMONT a été grevé, tant par le testament de Françoise Élisabeth ROLAND, fille majeure, sa tante maternelle, suivant son testament déposé à Me LORMEAU, notaire au Châtelet, le 16 février 1773 [...], que par le testament de Marie Marguerite ROLAND, sa mère, veuve de Pierre BRILLON d'APREMONT, marchand bourgeois de Paris, & les codicilles ensuite déposés au dit Me LORMEAU, notaire, par acte ensuite du procès verbal de scellé apposé le jour précédent par le commissaire DUPUIS après le décès de la dite veuve BRILLON d'APREMONT, le dit dépôt en date du 25 du présent mois [...], savoir :

- *Me Denis TRUTAT, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, neveu du dit grevé,*
- *Pierre Charles François PHELIPPON, directeur des fermes, autre neveu à cause de sa femme née TRUTAT, ¹*
- *Me Nicolas Pierre de LEURYE, conseiller chirurgien ordinaire du Roy, cousin germain, ²*
- *Augustin Nicolas BRILLON du PERON, écuyer, receveur des décimes du diocèse de Paris,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, conseiller du Roy, receveur des consignations,*
- *& Me Nicolas VERNIER, chevalier, conseiller du Roy en son grand Conseil, luy à cause de la dame son épouse, ³*
tous trois cousins paternels,
- *Jean Baptiste Michel JOURDAN, écuyer, Me Étienne François BERTRAND, avocat en parlement, & Pierre BLONDEL, bourgeois de Paris, les trois derniers amis,*

tous par Me Jean Baptiste COURLESVAUX, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration ci jointe ; lequel, après serment fait pour ses constituants, [...]

¹ Denis & Marie Madeleine TRUTAT, épouse PHELIPPON, sont les enfants de Claude François & Magdeleine BRILLON d'APREMONT.

² Fils de Nicolas de LEURYE & Magdeleine BRILLON d'APREMONT.

³ Marie Victoire BRILLON du PERON.

Jacques BRILLON de JOUY

Avis BRILLON du 11 avril 1672

L'an 1672 & le 11ème jour d'avril, vu par nous Jean LE CAMUS [...] la requête à nous présentée par Jacques BRILLON, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Jacques BERAUD, marchand bourgeois de Paris, son curateur, narrative :

que défunte dame Anne VAUDELLE, sa mère, par son testament & ordonnance de dernière volonté reçu par MOUSNIER & son compagnon, notaires, le 10 mars 1671, lui a légué la somme de 17 000 livres [...].

C'est pourquoi il les a fait assembler par devant nous [...], à savoir :

- *François BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousin germain paternel,*
- *Mre GUILLY, prêtre chanoine en l'église de Blois, cousin germain paternel, ¹*
- *CRESPIN, marchand bourgeois de Paris, cousin germain paternel à cause de Catherine BRILLON, sa femme,*
- *Louis VAUDELLE, bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- *Henry COTTIN, marchand bourgeois de Paris, cousin germain maternel, ²*
- *Robert SANSON, [...], receveur des consignations, cousin issu de germain maternel,*

¹ Fils de Louis & Marguerite BRILLON.

² Fils de Guillaume & Jeanne VAUDELLE.

Curation BRILLON du 29 octobre 1677

L'an 1677 le 29^{ème} jour d'octobre, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus Jacques BRILLON, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Jacques BERAULT, marchand bourgeois de Paris, son curateur & beau-frère, à cause de défunte Marie BRILLON, sa femme, le dit BERAULT au dit nom, lesquels nous ont dit qu'à cause des actions qu'ils pouvaient avoir à diriger entre eux par le moyen du décès de la dite BRILLON, il était nécessaire de nommer & élire un autre curateur au dit BRILLON émancipé au lieu du dit BERAULT ; pourquoi ils ont convoqué ce jour par devant nous les parents & amis du dit BRILLON ci après nommés pour donner leur avis aux fins susdites ; & d'autant qu'ils sont comparus, savoir :

- *Jean Baptiste BRILLON, Guillaume BRILLON, marchands bourgeois de Paris, frères,*
- *Denis POTEL, conseiller de l'hôtel de cette ville, beau-frère à cause de damoiselle Magdeleine BRILLON, sa femme,*
- *François BRILLON, marchand bourgeois de Paris, cousin germain paternel,*
-

tous en personne nous requérant [...]

**Tuition & avis BRILLON
du 6 novembre 1705**

L'an 1705 le 6^{ème} jour de novembre, par devant nous Jean LE CAMUS, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, sont comparus les parents & amis de Jacques BRILLON, âgé de 16 ans ou environ, Aubin, âgé de 15 ans, Jean Baptiste de 9 ans, Thomas de 6 ans, Anne de 4 ans, & Augustin BRILLON, âgé de 2 ans ou environ, frères & sœur, enfants mineurs de Jacques BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & de défunte damoiselle Marie Madeleine FREMIN, sa femme, leurs père & mère, pour l'élection d'un tuteur & d'un subrogé tuteur aux dits mineurs, savoir :

- *le dit sieur BRILLON, père,*
- *Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Denis POSTEL, oncle paternel à cause de sa femme, ¹*
- *Joseph BRILLON, marchand à Paris, cousin germain paternel,*
- *Me Pierre BRILLON, avocat au Conseil, cousin germain paternel,*
- *Claude FREMIN, marchand épicier à Paris, oncle maternel,*
- *Charles GUERIN, marchand à Paris, oncle maternel à cause d'Anne FREMIN, sa femme,*
- *Charles MESSAGER, marchand épicier à Paris, & François LENFANT, marchand bourgeois de Paris, cousins maternels,*

tous par Me René LHERITIER, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration restée annexée aux présentes ; lequel, après serment fait au cas requis & accoutumé, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis qu'il soit nommé, nomment & élisent pour tuteur aux dits mineurs le dit sieur Jacques BRILLON, leur père, à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, même à l'effet de vendre la petite maison située au petit Bercy, ensemble les meubles étant en icelle, estimation préalablement faite par l'expert par nous nommé d'office ; & pour subrogé tuteur la personne du dit sieur Claude FREMIN, oncle maternel ; lesquels, chacun à leur égard sur les dites nominations, se rapportent à justice, se réservant, le dit sieur BRILLON père, la faculté de pouvoir prendre & accepter en justice la garde bourgeoise de ses enfants, si bon luy semble.

¹ Magdeleine BRILLON.

Avis BRILLON du 20 janvier 1706

L'an 1706 le 20^{ème} jour de janvier, par devant nous Jean LE CAMUS, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, sont comparus les parents & amis de Jacques, Aubin, Jean Baptiste, Thomas, Anne & Augustin BRILLON, enfants mineurs de Jacques BRILLON de JOUY, marchand à Paris, & de défunte Marie Madeleine FREMIN, son épouse, leurs père & mère, savoir :

- *le dit Jacques BRILLON de JOUY, père,*
- *Claude FREMIN, marchand épicier, oncle maternel,*
- *Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Charles GUERIN, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de sa femme,*
- *Me Pierre BRILLON, avocat au grand Conseil, cousin germain paternel,*
- *Joseph BRILLON, marchand à Paris, cousin germain paternel,*
- *[Hierosme] RAVENEAU de LUXAN, cousin germain à cause de Geneviève BRILLON, son épouse,*
- *Pierre BRILLON d'APREMONT, cousin germain paternel,*
- *Charles MESSAGER, marchand, cousin maternel,*
- *François LENFANT, marchand, cousin maternel,*
- *& Joseph GALEPIN, ami,*

tous par Me Jean François MOUCHY, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration restée annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis & accoutumé, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté par le dit sieur BRILLON de JOUY père, qu'ayant fait faire inventaire des biens & effets de la succession de la dite défunte son épouse & communauté qui a été entre luy & elle par PERICHON & son confrère, notaires au Châtelet de Paris, daté au commencement du 2 janvier présent mois, à sa requête en qualité de tuteur & en présence de Claude FREMIN, oncle maternel & subrogé tuteur, clos en justice le 9 du dit mois, il est à présent nécessaire de régler [...]

Avis BRILLON du 18 février 1706 ¹

L'an 1706 le 8^{ème} jour de février, par devant nous Jean LE CAMUS, chevalier, sont comparus les parents & amis de Jacques, Aubin, Jean Baptiste, Thomas, Anne & Augustin BRILLON, enfants mineurs de Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Dam^{lle} Marie Madeleine FREMIN, son épouse, savoir :

- *le dit BRILLON père, tuteur des dits mineurs,*
- *Jean Baptiste BRILLON, bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Denis POSTEL, intéressé aux affaires du Roy, oncle paternel à cause de damoiselle Madeleine BRILLON,*
- *Pierre BRILLON, avocat au grand Conseil, cousin germain paternel,*
- *Joseph BRILLON, marchand à Paris, cousin germain paternel,*
- *Pierre BRILLON d'APREMONT, aussi cousin germain paternel,*
- *Charles MESSAGER, ancien consul, cousin maternel,*
- *François LENFANT, marchand à Paris, cousin maternel,*
- *Michel JUDE, marchand à Paris, cousin issu de germain,*
- *& Charles GUERIN, marchand à Paris, oncle maternel,*

tous par Me Jean de MONCHY, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration restée annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis & accoutumé, nous a dit pour ses constituants que sur ce qui leur a été représenté par le dit BRILLON de JOUY père, que Nicolle [de BETHUNE], veuve d'Aubin FREMIN, marchand épiciier à Paris, aïeule maternelle des dits mineurs, de laquelle ils sont héritiers pour un quart par représentation de leur mère, étant décédée, & inventaire ayant été fait des biens par elle délaissés par PERICHON & son confrère, notaires à Paris, à la requête du dit sieur BRILLON de JOUY & de la dite défunte son épouse & de ses autres héritiers [...] ²

¹ L'en-tête est datée du 18 février (en chiffres), mais le texte du 8 février (en lettres).

² Cf. la clôture de l'inventaire après décès d'Aubry FREMIN à la requête de Nicolle DETHUNE le 4 juin 1698.

Contrat de mariage
entre Jacques BRILLON de JOUY & Marie Perrette VAUDELLE
le 28 février 1706 ¹

Par devant les notaires du Roy à Paris soussignés furent présents sieur Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, veuf, demeurant rue Thibault aux Dés, paroisse St Germain l'Auxerrois, pour luy & en son nom, d'une part ;

& damoiselle Marie Perrette VAUDELLE, majeure jouissant de ses droits, demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Jean en Grève, fille de défunts Louis VAUDELLE, ci devant conseiller secrétaire du Roy, & de dame Catherine LE BOITEULX, son épouse, ses père & mère, assistée & autorisée de François LE BOITEULX de MONCHESNE, son oncle maternel & ci-devant son tuteur, demeurant rue de la Cerisaie, paroisse St Paul, à ce présent & en son nom, pour elle & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence & du consentement de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit sieur futur époux :

- *sieur Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, frère, & dame Magdeleine EXHALARD, son épouse, ²*
- *Sr Claude FREMIN, marchand épicier, bourgeois de Paris, beau-frère, & D^{lle} Françoise CHARLIER, son épouse, belle-sœur, ³*
- *Me Denis POSTEL, conseiller du Roy, intéressé aux affaires de sa Majesté, & dame Magdeleine BRILLON, son épouse, sœur,*
- *Jacques, Aubin & Jean Baptiste BRILLON, enfants du dit sieur BRILLON de JOUY,*
- *Sr [Jérôme] RAVENEAU de LUXAN, bourgeois de Paris, cousin à cause de D^{lle} Geneviève BRILLON, son épouse,*
- *D^{lle} Catherine BRILLON, fille, nièce,*
- *Pierre BRILLON d'APREMONT, Joseph BRILLON & autre Joseph BRILLON, neveux,*
- *[...]*

& de la part de la dite Dam^{lle} future épouse :

- *Me Louis VAUDELLE, huissier aux requêtes du palais du parlement, frère, & D^{lle} Marguerite GARANGER, son épouse,*
 - *Me Alexis François VAUDELLE, huissier ordinaire aux requêtes de l'hôtel du Roy, frère, & D^{lle} Geneviève DELEIGNE, son épouse,*
 - *Jean Baptiste LE BOITEULX, Mre François LE BOITEULX, prêtre docteur de [...], oncles maternels,*
 - *dame Marie Catherine [de POI ?], veuve de Gilles LE BOITEULX, commissaire de l'artillerie de France, tante maternelle, D^{lle} Marie Catherine LE BOITEULX, sa fille, cousine,*
 - *Me Gilles Louis LE BOITEULX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, cousin maternel,*
 - *& sieur Jean Baptiste LE BOITEULX, aussi cousin maternel,*
- ont volontairement reconnu & confessé avoir [...]*

¹ Me PERICHON : MC/ET/XXXIX/239

² Patronyme inconnu.

³ Jacques BRILLON de JOUY était veuf de Marie Magdeleine FREMIN.

Avis BRILLON du 5 février 1711

L'an 1711 le 5^{ème} jour de février, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de Jacques, Aubin, Jean Baptiste, Thomas, Anne & Augustin BRILLON, enfants mineurs de Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Dam^{lle} Marie Magdeleine FREMIN, son épouse, leurs père & mère, savoir :

- *Denis POSTEL, bourgeois de Paris, oncle paternel des dits mineurs à cause de [Magdeleine BRILLON, sa femme],*
- *Sr Claude FREMIN, marchand bourgeois de Paris, oncle & subrogé tuteur des dits mineurs,*
- *Pierre Jacques BRILLON, écuyer, conseiller du Roy, avocat en parlement & échevin de cette ville de Paris, leur cousin germain paternel,*
- *Sr Charles MESSAGER, ancien juge consul & bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Sr Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris, cousin germain paternel,*
- *& Pierre BRILLON d'APREMONT, bourgeois de Paris, aussi cousin germain paternel,*

tous par Me Pierre DENOINVILLE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant [...]

**Émancipation & avis BRILLON
du 18 décembre 1713**

L'an 1713 le 18 décembre, vu par nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 9 des présents mois & an, signées par le conseil [VEILLART] & scellées, obtenues & impétrées par Mre Aubin BRILLON, sous diacre, âgé de 23 ans ou environ, & Jean Baptiste BRILLON, âgé de 17 ans ou environ, enfants de Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, & de défunte damoiselle Marie Magdeleine FREMIN, sa femme, leurs père & mère ; aux fins desquelles lettres sont les parents & amis des impétrants comparus par devant nous à leur réquisition pour donner leur avis sur l'entérinement d'icelles, savoir :

- *Claude FREMIN, marchand bourgeois de Paris, oncle,*
- *Charles MESAIGER, marchand bourgeois de Paris, cousin,*
- *François L'ENFANT, marchand bourgeois de Paris,*
- *Claude JUDDE, marchand bourgeois de Paris,
cousins maternels,*
- *Joseph BRILLON, marchand bourgeois,*
- *Sr [Pierre Jacques] BRILLON, écuyer, ancien échevin de cette ville, ¹*
- *Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *& Pierre BRILLON d'APREMONT, bourgeois de Paris, ²
cousins germains paternels,*

tous par Me Alexandre BARBEY, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel BARBEY au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres, & nomment pour curateur des dits impétrants la personne du Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, [...]

¹ Joseph & Pierre Jacques BRILLON sont les enfants de Jean Baptiste & Magdeleine SALMON.

² Guillaume & Pierre BRILLON sont les enfants de Guillaume & Magdeleine MORET.

**Émancipation & avis BRILLON
du 22 juillet 1715**

Vu par nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, seigneur de Fleury, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 17^{ème} jour de juillet 1715, signées par le conseil GERVAIS & scellées, impétrées & obtenues par Thomas BRILLON, âgé de 16 ans passés, & Dam^{lle} Anne BRILLON, âgée de 14 ans passés, enfants du Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Marie Magdeleine FREMIN, sa femme, leurs père & mère ; l'entérinement desquelles lettres les dits mineurs impétrants nous ont requis ; & pour y parvenir, ensemble sur l'élection qu'il leur convient faire d'un curateur à leurs causes & actions, ont convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous leurs parents & amis, savoir :

- *le dit Sr Jacques BRILLON de JOUY, père,*
- *Sr Jacques BRILLON, marchand bourgeois de Paris, Sr Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris, cousins, ¹*
- *Sr Joseph BRILLON, agent de change, ²*
- *Sr [Nicolas] de LEURYE, maître chirurgien, cousin paternel à cause de la Dam^{lle} son épouse, ³*
- *Sr Charles MESAIGER & Jean Baptiste Louis MESAIGER fils, marchands bourgeois de Paris, & Sr Charles GUICHON, marchand bourgeois de Paris, amis,*

tous comparant par Me Pierre CORNIL le jeune, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis [...]

¹ Fils de Guillaume BRILLON d'APREMONT & Magdeleine MORET.

² Fils de Jean Baptiste BRILLON & Magdeleine SALMON.

³ Magdeleine BRILLON d'APREMONT.

**Émancipation, tutition & avis BRILLON de JOUY
du 20 décembre 1718**

L'an 1718 le 20 décembre, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 3 du présent mois, signées par le conseil BESNIER, impétrées & obtenues par Augustin BRILLON de JOUY, âgé de 15 ans & 8 mois, fils de Jacques BRILLON de JOUY, bourgeois de Paris, & de défunte Madeleine FREMIN ses père & mère ; l'entérinement desquelles lettres le dit impétrant nous a requis, ensemble à l'effet de quoy sur la nomination d'un curateur à ses causes & actions ; pourquoy il a convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous ses parents & amis, lesquels sont à cette fin comparus, à savoir :

- *le dit Jacques BRILLON de JOUY, père,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, frère aîné du dit mineur, lequel a déclaré qu'il se rapportait à justice sur la nomination qui doit être faite de sa personne pour tuteur à l'effet d'entendre le compte du dit mineur,*
- *Claude FREMIN, oncle maternel, lequel a aussi déclaré qu'il se rapportait à justice sur la nomination qui doit être faite de sa personne pour curateur au dit mineur,*
- *Michel JUDE, marchand bourgeois de Paris,*
- *LENFANT, marchand bourgeois de Paris,*
- *Joseph BRILLON, bourgeois de Paris, cousin germain du dit mineur,*
- *Pierre Jacques BRILLON, avocat en parlement, cousin du dit mineur,*
- *Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris, & Pierre BRILLON DAPREMONT, tous 2 cousins germains du dit mineur,*

tous par Me Thomas GUEULLETTE, procureur en cette Cour, fondé de leurs pouvoir & procuration annexés à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres d'émancipation [...]

**Tuition & avis BRILLON
du 21 mars 1719**

L'an 1719 le 21 mars, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Jean Baptiste, Thomas, Augustin & Anne BRILLON, enfants mineurs de Jacques BRILLON, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Madeleine FREMIN, leurs père & mère, à savoir :

- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, frère,*
- *Claude FREMIN, aussi marchand à Paris, oncle maternel,*
- *Me Pierre Jacques BRILLON, écuyer, avocat en parlement, conseiller au Conseil souverain de Dombes, & Joseph BRILLON, conseiller du Roy, agent de change, banque, commerce & finances, cousins germains paternels,*
- *Jean Baptiste Louis MESSAGER & Geoffroy LENFANT, aussi marchands, cousins maternels,*

tous par Me Thomas GUEULETTE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexés à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit & déclaré pour ses constituants que le dit BRILLON père a rendu compte aux dits mineurs émancipés d'âge de leurs tutelles le 1 octobre 1715 & le 1^{er} mars de la présente année par actes passés ensuite l'un de l'autre devant BAUDIN & son confrère, notaires ; par lesquels il est demeuré redevable envers eux [...]

Bénéfice d'inventaire BRILLON de JOUY
du 17 septembre 1722

L'an 1722 le 17 septembre, vu par nous Hierosme DARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 12 du présent mois, signées par le conseil COUSIN, scellées, impétrées & obtenues par Jacques BRILLON de JOUY, habile à se dire & porter seul & unique héritier des propres maternels de Denis POSTEL, son arrière-neveu ; par lesquelles & pour les causes y contenues, sa Majesté luy aurait permis de se dire & porter héritier sous bénéfice d'inventaire du dit Denis POSTEL, son arrière-neveu, requérant à cette fin l'entérinement d'icelles. ¹

¹ Denis POSTEL (~1696-1722) est le petit-fils de Denis & Magdeleine BRILLON, sœur du bénéficiaire.

**Avis BRILLON de JOUY, femme LAY de SERISY,
du 3 octobre 1724**

L'an 1724 le 3^{ème} jour d'octobre, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de dame Anne BRILLON de JOUY, mineure, épouse de Simon Philippe LAY de SERISY, écuyer, à savoir :

- *le dit Sr Simon Philippe LAY de SERISY, mari de la dite dame mineure,*
- *Sr Joseph BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *Sr Guillaume BRILLON, aussi bourgeois de Paris,*
- *Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, marchand bourgeois de Paris,*
- *& Sr Jacques BRILLON, bourgeois de Paris,
cousins germains paternels,*
- *Sr Claude FREMYN, marchand, ancien consul, oncle maternel,*
- *Sr Pierre LOUIS JUDDE, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*
- *Sr Jean Charles GOBERT, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel à cause de
D^{lle} Marie Barbe JUDDE, sa femme,*

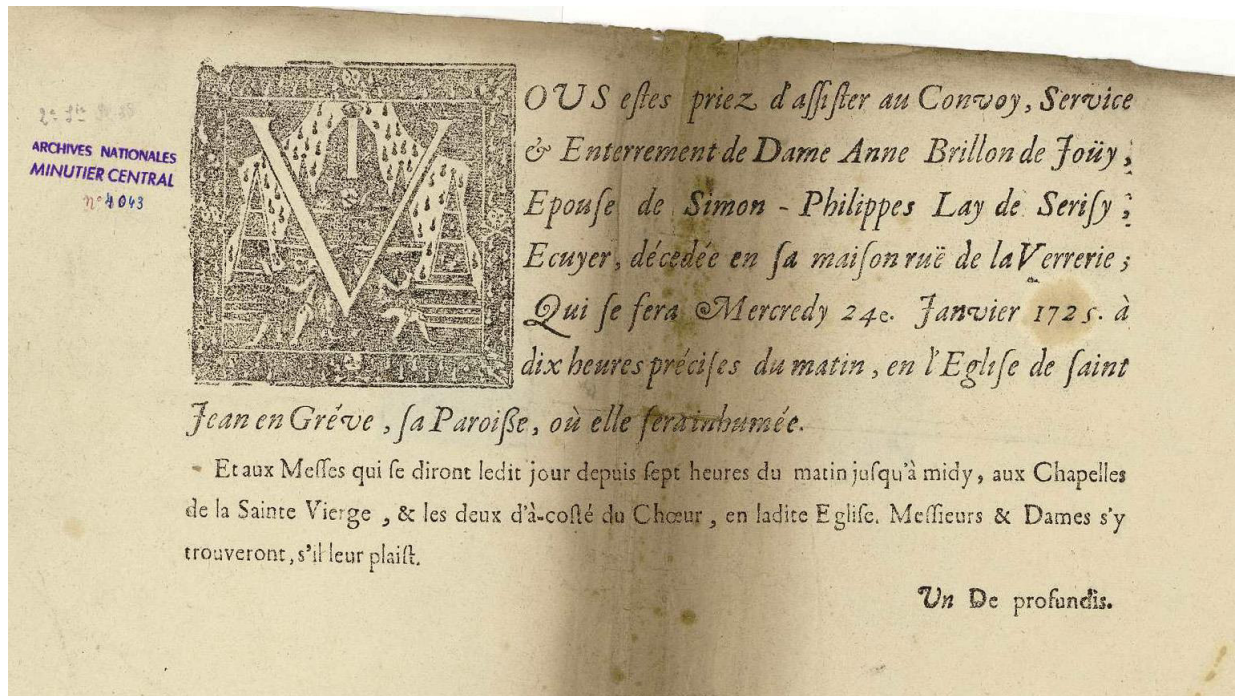
tous par Me Julien VAULTIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants, nous a dit sur ce qui leur a été représenté qu'il convenait pourvoir la dite dame de SERISY d'un tuteur spécial pour l'acceptation d'une donation entre vifs que le dit Sr Jacques BRILLON de JOUY, son père, est sur le point de luy faire d'une maison sise au lieu de Picpus près Paris, vis-à-vis les religieux Picpus dans la grande rue du dit lieu, de valeur de 25 000 livres [...]

Tuition LAY de SERISY du 3 mars 1725

L'an 1725 le 3 mars, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Jacques Philippe LAY de SERISY, âgé de 3 ans ou environ, fils mineur de Simon Philippe LAY de SERISY, écuyer, & de défunte dame Anne BRILLON de JOUY, son épouse, savoir :

- Marc François LAY, écuyer, seigneur de Gibercourt de Serisy & autres lieux, aïeul paternel,
- Nicolas Robert LAY de GIBERCOURT, écuyer, avocat en parlement & conseiller au Conseil souverain de Dombes, oncle paternel,
- Mre François Claude LAY, prêtre docteur de Sorbonne, oncle paternel,
- Pierre Charles CARON, marchand drapier à Paris, Robert CARON, marchand drapier, cousins ayant le germain paternels sur le dit mineur,
- Jacques BRILLON de JOUY père, aïeul maternel,
- Jean Baptiste BRILLON fils, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,
- Augustin BRILLON DUPERON, marchand drapier, bourgeois de Paris, oncle maternel,
- Mre Aubin BRILLON de JOUY, prêtre docteur de Sorbonne, oncle maternel,

tous par Me [BOUJEAN], procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Sr Simon Philippe LAY de SERISY soit élu tuteur de son dit fils mineur à l'effet de régir & gouverner ses personne & biens, & pour subrogé tuteur la personne de Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel.



**Tuition & avis BRILLON de JOUY
du 29 décembre 1725**

L'an 1725 le 29^{ème} jour de décembre, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de Ambroise BRILLON de MONTCHESNE, âgé de 16 ans ou environ, & de Antoine Pierre BRILLON de MONTPLAISIR, âgé de 13 ans & demi ou environ, fils de défunt Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, & de D^{lle} Marie Perrette VAUDELLE, sa veuve, pour donner par les dits parents & amis leur avis sur l'élection d'un tuteur ou tutrice & subrogé tuteur aux dits mineurs, à savoir :

- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, frère,*
- *Mre Aubin BRILLON de JOUY, prêtre docteur de Sorbonne, frère,*
- *Sr Simon Philippe LAY de SERISY, marchand bourgeois de Paris, beau-frère,*
- *Me Louis VAUDELLE, ancien premier huissier aux requêtes du palais du parlement, & Alexis François VAUDELLE [de LASSART], oncles maternels,*
- *Sr François LE BOITEULX de MONTCHESNE,*
- *Sr Gilles Louis LE BOITEULX, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin maternel,*
- *Sr Jean Baptiste LE BOITEULX [de TELLECOURT], cousin germain maternel,*
- *Jacques BRILLON, écuyer, avocat en parlement, ancien échevin de cette ville & conseiller au Conseil souverain de Dombes, cousin germain paternel,*
- *Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, marchand bourgeois de Paris, aussi cousin germain paternel,*
- *& Antoine MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, son procureur & avocat en l'hôtel de cette ville, cousin paternel,*

tous par Me BONNEFOY, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que la dite D^{lle} veuve BRILLON de JOUY soit élue [comme ils la nomment] pour tutrice des dits Ambroise & Antoine Pierre BRILLON, ses enfants mineurs, pour régir leurs personnes & biens ; & que Sr Guillaume BRILLON d'APREMONT, bourgeois de Paris, cousin germain paternel des dits mineurs, soit élu leur subrogé tuteur pour assister à l'inventaire qui est à faire des biens du dit feu Sr BRILLON de JOUY, & encore leur tuteur pour la direction de leurs droits avec la dite Dam^{lle} leur mère & tutrice.

Sur quoy nous ordonnons [...]

**Inventaire après décès de Jacques BRILLON de JOUY
du 2 janvier 1726 ¹**

L'an 1726 le mercredi 2^{ème} jour de janvier sur les 2 heures de relevée, à la requête de Mre Étienne LA BRUE, prêtre docteur en théologie, curé de la paroisse St Germain l'Auxerrois, demeurant à Paris en la maison curiale, au nom & comme exécuteur du testament & ordonnance de dernières volontés de feu Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, reçu par Me BENARD qui en a la minute & son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 28 décembre 1724, visé au greffe des insinuations laïques du dit Châtelet.

Comme aussi à la requête de Dam^{lle} Marie Perrette VAUDEL, veuve du dit Sr BRILLON de JOUY, demeurant à Paris cul de sac de la rue des Bourdonnais, susdite paroisse St Germain l'Auxerrois, aussi en qualité d'exécutrice du testament du dit feu Sr son mari, & encore en son nom, non commune en biens par contrat de mariage & créancière de la succession du dit feu Sr son mari ; la dite D^{lle} procédant en outre au nom & comme tutrice d'Ambroise BRILLON de MONCHESNE & d'Antoine Pierre BRILLON de MONPLAISIR, enfants mineurs du dit feu Sr BRILLON de JOUY & de la dite D^{lle} sa veuve ; en la présence de Sr Guillaume BRILLON d'APREMONT, bourgeois de Paris, y demeurant rue des Mauvaises Paroles, susdite paroisse St Germain l'Auxerrois, & comme subrogé tuteur des dits mineurs.

Les dits Dam^{lle} veuve BRILLON de JOUY & S^r d'APREMONT élus aux dites charges de tutrice & subrogé tuteur par sentence du Châtelet du 29 décembre dernier, qui est aux registres de CAILLET, greffier de la chambre civile, rendue [sur l'avis] des parents & amis des dits mineurs ; ensuite de laquelle est l'acceptation par eux faite des dites charges le 30^{ème} du même mois.

& encore en la présence de :

- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, y demeurant même cul de sac de la rue des Bourdonnais & paroisse St Germain l'Auxerrois,*
- *Mre Aubin BRILLON, prêtre, demeurant rue de la Verrerie, paroisse St Jean en Grève,*
- *Sr Jean Baptiste BRILLON de CHATEAU VIEUX, de présent à Versailles, représenté par Sr Augustin BRILLON du PERRON, son frère, marchand bourgeois de Paris, y demeurant rue St Honoré, même paroisse St Germain, fondé de la procuration du dit Sr Jean Baptiste BRILLON de CHATEAU VIEUX, passée devant [...],*
- *Sr Thomas BRILLON de LA BAUME, demeurant ordinairement à [...], de présent à Paris, logé même cul de sac de la rue des Bourdonnais & paroisse St Germain l'Auxerrois,*
les dits Srs Jacques, Aubin, Jean Baptiste & Thomas BRILLON, majeurs, & le dit Augustin BRILLON du PERRON, procédant [...], mineur, émancipé par mariage,
- *& sieur Philippe LAY de SERISY, écuyer, demeurant susdite rue de la Verrerie & paroisse St Jean en Grève, au nom & comme tuteur de Jacques Philippe LAY de SERISY, écuyer, son fils & de défunte Anne BRILLON de JOUY, sa femme, petit-fils du dit feu Sr Jacques BRILLON de JOUY ;*

Les dits Jacques, Aubin, Jean Baptiste, Augustin, Thomas, Ambroise, Antoine Pierre BRILLON de leurs chefs ; & le dit Jacques Philippe LAY de SERISY, par représentation de dame Anne BRILLON, sa mère, habiles à se dire & porter héritiers, chacun pour un huitième, du dit feu Sr Jacques BRILLON de JOUY, leur père & aïeul, [...] en la maison où il est décédé le 26 décembre dernier à luy appartenant, sise cul de sac de la rue des Bourdonnais ; [...]

¹ Me DOYEN : MC/ET/CXV/445

**Émancipation & avis BRILLON de JOUY
du 8 mai 1726**

L'an 1726 le 8^{ème} jour de mai, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les parents & amis de Sr Augustin BRILLON du PERRON, marchand bourgeois de Paris, mineur, fils de défunts Sr Jacques BRILLON de JOUY, aussi marchand bourgeois de Paris, & D^{lle} Marie Magdeleine FREMIN, sa première femme, à savoir :

- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, frère,*
- *Mre Aubin BRILLON de JOUY, prêtre docteur de Sorbonne, frère,*
- *Simon Philippe de SERISY, écuyer, beau-frère à cause de feu D^{lle} Anne BRILLON de JOUY, sa femme,*
- *Sr Joseph BRILLON, conseiller du Roy, agent de change, cousin germain paternel,*
- *Pierre Jacques BRILLON, écuyer, avocat en parlement, ancien échevin de cette ville & conseiller du Conseil souverain de Dombes, cousin germain paternel,*
- *Pierre BRILLON DAPREMONT, marchand bourgeois de Paris, cousin germain paternel,*
- *Jean Baptiste Louis GAULTIER, marchand bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- *[...], cousins maternels,*

tous par Me Julien VAULTIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que Sr Guillaume BRILLON DAPREMONT, cousin paternel du dit Sr BRILLON du PERRON, soit élu tuteur au dit Sr BRILLON du PERRON à l'effet de renoncer pour luy à la succession du dit feu Sr BRILLON de JOUY, son père, pour se tenir aux dons & avantages à luy faits par le dit feu Sr son père, & sous la réserve de ses droits ;

comme aussi sont comparus les parents maternels ci après nommés de Ambroise BRILLON de MONTCHESNE, âgé de 16 ans, & d'Antoine Pierre BRILLON de MONTPLAISIR, âgé de 14 ans, le tout ou environ, aussi enfants mineurs du dit feu Sr Jacques BRILLON de JOUY & de D^{lle} Marie Perrette VAUDELLE, sa veuve, à savoir : ¹

- *Sr Alexis François VAUDELLE, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *François LE BOITEULX de MONTCHESNE, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Gilles Louis LE BOITEULX, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, cousin maternel,*
- *& Sr GUICHON, marchand bourgeois de Paris, ami,*

tous par le dit Me VAULTIER, procureur, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que les lettres d'émanicipation obtenues en chancellerie par les dits Srs BRILLON de MONTCHESNE & de MONTPLAISIR le 4 des présents mois & an, signées par le conseil NOUVEAU & scellées, soient entérinées [...]

¹ Ambroise BRILLON de MONTCHESNE décède le mois suivant.

Avis LAY de SERISY du 21 juin 1726

L'an 1726 le 21 juin, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Jacques Philippe LAY de SERISY, écuyer, âgé de 4 ans passés, fils unique de Simon Philippe LAY de SERISY, écuyer, & de défunte dame Anne BRILLON, son épouse, seul héritier de la dite dame sa mère, savoir :

- *Nicolas LAY de GIBERCOURT, écuyer, avocat en parlement, oncle paternel,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris,*
- *Mre Aubin BRILLON de JOUY, prêtre docteur en théologie de la faculté de Paris, maison & société de Sorbonne,*
- *Augustin BRILLON du PERON, marchand bourgeois de Paris, oncles maternels,*
- *[Claude] FREMIN, marchand épicier, ancien consul, grand-oncle maternel,*
- *Joseph BRILLON, conseiller du Roy, ancien agent de change,*
- *Guillaume BRILLON, bourgeois de Paris,*
- *Pierre BRILLON DAPREMONT, marchand bourgeois de Paris,*
- *& Jacques BRILLON, bourgeois de Paris, cousins maternels,*

tous par Me François Zacharie BOURJON, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour dits constituants sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr LAY de SERISY, père du dit mineur, dont il avait ci devant accepté la garde noble qui a cessé par son second mariage au mois de mars dernier, que pour éviter tout embarras [...]

**Avis MONNIER, femme BRILLON du PERRON,
du 7 janvier 1728**

L'an 1728 le 7^{ème} jour de janvier, par devant nous Jérôme DARGOUGES sont comparus les parents & amis de Augustin BRILLON du PERRON, marchand drapier, bourgeois de Paris, & de Marie Victoire MONNIER, sa femme, tous deux mineurs, elle fille de Guillaume MONNIER, aussi marchand drapier, bourgeois de Paris, & de défunte D^{lle} Marie Marguerite LE BEUF, sa femme, qui était auparavant veuve de Jean PLAQUET, à savoir :

- *Pierre ROUMEGOUX de LA SALLE, bourgeois de Paris, oncle maternel de la dite D^{lle} du PERRON,*
- *Sr Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, frère du dit Sr du PERRON,*
- *Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin germain,*
- *Simon Philippe LAY de SERIZY, écuyer, beau-frère du dit Sr du PERRON, ¹*
- *Sr Claude FREMIN, marchand bourgeois de Paris, ancien consul, cousin maternel, ²*
- *Sr Jean Baptiste Louis GAULTIER, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin germain,*
- *& Sr Antoine GAULTIER, aussi marchand bourgeois de Paris, cousin maternel,*

tous par Me Charles ROSSIGNOL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses dits constituants, nous a dit sur ce qui luy a été représenté que la dite défunte D^{lle} MONNIER a par son testament reçu par Me du TARTRE & son confrère, notaire à Paris, le 27 juillet dernier institué la dite D^{lle} du PERRON, sa fille, pour sa légataire universelle, à la charge d'acquitter les autres legs & charges portés au dit testament [...]

¹ A cause de défunte Anne BRILLON de JOUY, jadis sa femme.

² Augustin BRILLON du PERRON est le fils de Jacques BRILLON de JOUY & Marie Magdeleine FREMIN.

Avis BRILLON du 22 novembre 1729

L'an 1722 le 22 novembre, par devant nous Hierosme DARGOUGES sont comparus les parents & amis des enfants à naître & autres intéressés à la substitution dont Thomas BRILLON de LA BOSME, fils de défunts Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, & D^{lle} Marie Madeleine FREMIN, sa première femme, a été grevé par le testament du dit Sr son père reçu par VEILLART & BENARD qui en a la minute, notaires à Paris, le 28 décembre 1724, savoir :

- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris,*
- *Mre Aubin BRILLON de JOUY, chefecier curé de Ste Opportune, docteur de Sorbonne de la maison & société royale de Navarre,*
- *Augustin BRILLON DUPERON, marchand bourgeois de Paris, tous trois frères germains du dit Sr de LA BOSME,*
- *Joseph BRILLON, conseiller du Roy, agent de change,*
- *Pierre BRILLON d'APREMONT, marchand bourgeois de Paris, cousins germains paternels,*
- *Nicolas GUERIN, Charles GUERIN & Joseph Pierre GUERIN, tous trois marchands bourgeois de Paris, cousins germains maternels,*

tous par Me Jean BONNEFOY, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis qu'Étienne Nicolas GUERIN, marchand bourgeois de Paris, soit élu tuteur à la dite substitution à l'effet de veiller à la conservation des droits d'icelle [...]

Contrat de mariage
entre Louis Pierre POAN & Marie Marguerite BRILLON DUPERON
le 15 mars 1750 ¹

Furent présents Louis Pierre POAN, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & conservateur des hypothèques, fils majeur de sieur Pierre POAN, marchand bourgeois de Paris, & de dame Marie Louise MIREY, son épouse, assisté des dits sieur & dame ses père & mère, la dite dame POAN du dit sieur son mari autorisée à l'effet des présentes, tous deux pour ce présent & intervenant au présent contrat comme parties contractantes ; les dits sieur & dame POAN & le sieur POAN, leur fils, demeurant ensemble rue de la Coutellerie, paroisse St Merry, d'une part ;

& Augustin BRILLON DUPERON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & conservateur des hypothèques, & receveur général des décimes du clergé du diocèse de Paris, & dame Marie Victoire MONNIER, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue Barre du Bec, susdite paroisse St Merry, stipulant pour demoiselle Marie Marguerite BRILLON DUPERON, leur fille, demeurant avec les dits Sr & dame, ses père & mère, à ce présente & de son consentement, d'autre part ;

Lesquelles parties, pour raison du mariage proposé entre le dit sieur POAN & la dite demoiselle DUPERON, dont la célébration sera incessamment faite en face de notre mère Sainte Église, ont en la présence de leurs parents & amis ci après nommés, savoir du côté du dit sieur futur époux :

- *sieur Jean Baptiste POAN de MONTHELON, frère,*
- *Sr Claude Dominique RONDÉ, joaillier ordinaire du Roy & garde des pierreries de la Couronne, & dame Marie Anne Pierrette POAN, son épouse, sœur, & D^{lle} Marie Victoire RONDÉ, leur fille,*
- *Sr Jean André PILLET, receveur général des postes, & dame Marie Jeanne Charlotte POAN, son épouse, sœur, & D^{lle} Marie Charlotte PILLET, leur fille,*
- *D^{lle} Marie Barbe POAN, fille majeure, tante paternelle,*
- *messire Edme GUYON, prêtre, grand-oncle paternel,*
- *sieur Edme BAZARD, marchand bourgeois de Paris, & dame Françoise GUYON, son épouse, grand-tante paternelle,*
- *Pierre Simon MIREY, écuyer, secrétaire du Roy en sa grande chancellerie, oncle maternel,*
- *[...]*

& du côté de la dite D^{lle} future épouse :

- *messire Nicolas VERNIER, conseiller du Roy en son grand Conseil, & dame Marie Victoire BRILLON DUPERON, son épouse, sœur,*
- *Augustin Nicolas BRILLON DUPERON, écuyer, frère,*
- *Mre Antoine Pierre BRILLON de JOUY, prêtre docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine curé chefcier de l'église Ste Opportune, oncle paternel,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, écuyer, ancien maître d'hôtel de Mgr le duc d'Orléans, oncle paternel, & dame Marie Anne GUERIN, son épouse, & Jacques BRILLON de JOUY, leur fils, cousin germain paternel,*

¹ Me BROCHANT : MC/ET/XCVIII/509

- *dame Marie Marguerite PLUCQUET, veuve de Jean Baptiste REGNARD, écuyer, tante maternelle,*
- *dame Marie Anne BRILLON de JOUY, cousine germaine paternelle, épouse de Me Nicolas AFFORTY, premier secrétaire de Mgr le chancelier,¹*
- *dame Madeleine BRILLON, veuve de Me Nicolas de LURY, cousine issue de germain paternel, & Sr Nicolas Pierre de LURY, son fils,²*
- *dame Marie Marguerite ROLLAND, épouse de Sr Pierre BRILLON d'APREMONT, cousin issu de germain paternel,*
- *Me Claude François TRUTAT, notaire à Paris, cousin paternel à cause de Madeleine BRILLON d'APREMONT, son épouse,³*
- [...]

¹ Marie Anne BRILLON de JOUY est la fille de Jacques & Marie Anne GUERIN.

² Madeleine BRILLON, veuve de Nicolas de LEURYE, est la fille de Guillaume BRILLON d'APREMONT.

³ Madeleine BRILLON d'APREMONT est sans doute la fille de Pierre & Marie Marguerite ROLLAND.

**Avis BRILLON du PERRON
du 20 octobre 1763 ¹**

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, furent présents les parents & amis des appelés à recevoir l'effet de la substitution dont est grevé Augustin Nicolas BRILLON DUPERRON, écuyer, par dame Marie Victoire MONNIER, sa mère, épouse à son décès de Augustin BRILLON DUPERRON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, receveur des décimes du clergé du diocèse de Paris, suivant le testament de la dite dame par elle fait olographe, daté du 22 avril 1763, & son codicille aussi olographe, daté du 6 août suivant, étant ensuite du dit testament, les dits testaments & codicille déposés pour minutes à Me TRUTAT, l'un des notaires soussignés, par acte du 15 du présent mois, contrôlés à Paris le même jour [...] ; comparant par le dit Sr BRILLON DUPERRON père, demeurant à Paris rue & paroisse St Laurent :

- *Louis Pierre POAN, écuyer, secrétaire du Roy en sa grande chancellerie, beau-frère du dit Sr BRILLON fils grevé, à cause de la dame [Marie Marguerite] BRILLON DUPERRON, son épouse, demeurant à Paris rue Ste Croix de la Bretonnerie, paroisse St Jean en Grève,*
- *Mre Nicolas VERNIER, chevalier, conseiller du Roy en son grand Conseil, aussi beau-frère à cause de la dame [Marie Victoire] BRILLON DUPERRON, son épouse, demeurant à Paris rue du Chaume, paroisse St Nicolas des Champs,*
- *Mre Louis Achille du SÉJOUR, conseiller du Roy en sa Cour des aydes, demeurant à Paris rue Ste Avoye, paroisse St Merry, cousin,*
- *Mre Achille Pierre DYONIS du SÉJOUR fils, conseiller du Roy en sa Cour de parlement, aussi cousin, demeurant même rue & paroisse,*
- *Sr Étienne PERRIER, bourgeois de Paris, y demeurant rue & paroisse St Laurent, & Sr Philippe Pierre MATIGNON, bourgeois de Paris, y demeurant rue de Tournon, paroisse St Sulpice, les 2 derniers amis [...]* ;

¹ Transcription de la procuration annexe du 19 octobre 1763.

Avis POAN du 20 octobre 1764

L'an 1764 le 20 octobre, sont comparus les parents & amis de Marie Aglaé & Marie Angélique POAN, demoiselles mineures, filles de Louis Pierre POAN, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, conservateur des hypothèques, & de défunte dame Marie Marguerite BRILLON du PERRON, décédée son épouse ; les dites D^{lles} mineures héritières conjointement pour un tiers, par représentation de la dite dame leur mère, de dame Marie Victoire MONNIER, leur aïeule maternelle, à son décès épouse d'Augustin BRILLON du PERRON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, savoir :

- *le dit Sr BRILLON, père,*
- *le dit Sr BRILLON du PERRON, aïeul maternel,*
- *Augustin Nicolas BRILLON du PERRON, écuyer, oncle maternel,*
- *Me Nicolas VERNIER, conseiller au grand Conseil, oncle maternel à cause de D^{lle} Marie Victoire BRILLON du PERRON, son épouse,*
- *Pierre Simon POAN, écuyer, conseiller du Roy, [trésorier] payeur des gages [de Messieurs les officiers] du grand Conseil,*
- *Edme GAUTIER, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, l'un des fermiers généraux de sa Majesté, cousin paternel,*
- *& Edme Pierre MIREY de VOMORILLON, conseiller secrétaire du Roy, conservateur des hypothèques, grand-oncle paternel,*

tous par Me Marin CHEVALIER, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration ci-jointe ; lequel, après serment fait pour ses constituants, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Sr Louis Pierre POAN, nommé tuteur des dites D^{lles} mineures, ses filles, par notre sentence du 7 novembre 1753, suivie de son acceptation du même jour [...], soit en la dite qualité autorisé à procéder conjointement avec les cohéritiers des dites D^{lles} mineures d'une part, & le dit BRILLON du PERRON d'autre part, à la liquidation de la communauté d'entre le Sr du PERRON & la dite défunte son épouse [...]

**Bénéfice d'inventaire BRILLON
du 8 mars 1768**

L'an 1768 le 8 mars, vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire prises en la succession d'Antoine Pierre BRILLON de JOUY, docteur de Sorbonne, ancien curé de la paroisse Ste Opportune [...] par :

- 1° Augustin BRILLON du PERON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison Couronne de France & de ses finances, receveur des décimes du diocèse de [...] & administrateur de l'hôpital général,*
- 2° Jacques BRILLON de JOUY, écuyer, conseiller du Roy, receveur des consignations du parlement & autres Cours & juridictions de Paris, & dame Marie Anne BRILLON, veuve de Me Nicolas AFFORTY, avocat au parlement, premier commis des affaires étrangères,*

le dit BRILLON du PERON de son chef, & les dits BRILLON de JOUY & dame AFFORTY du chef & par représentation de Jacques BRILLON de JOUY, écuyer, [maître d'hôtel de Mr le suc d'Orléans,] leur père, habiles à succéder, chaque chef pour moitié, quant aux meubles, acquis & propres paternels du dit feu Sr BRILLON de JOUY, ancien curé de Ste Opportune, leur frère & oncle ; & encore le dit BRILLON de JOUY & le dit BRILLON du PERRON donataires du dit défunt Sr abbé BRILLON de JOUY, ainsi qu'il est porté aux dites lettres données à Paris sous le scel de la chancellerie du Palais le 5 du présent mois, insinuées le 7 [...]



O US êtes priés de la part de Messieurs les Curé & Marguilliers de la Paroisse de Sainte Opportune, d'assister au Service qu'ils feront célébrer Vendredy prochain douzième Février 1768. à dix heures du matin, pour le repos de l'Ame de Vénérable, Discrete & Scientifique Personne Messire Antoine-Pierre BRILLON DE JOUY, ancien Chefcier-Curé de ladite Eglise, & Docteur en Théologie de la Maison & Societé de Sorbonne.

*Les Vigiles se diront la Veille à quatre heures.
Messieurs & Dames s'y trouveront, s'il leur plaît.*

Un De profundis.

**Bénéfice d'inventaire BRILLON de JOUY
du 26 avril 1768**

L'an 1768 le 26 avril, vu par nous Jean François DUFOUR, chevalier, seigneur de Villeneuve & lieutenant civil au Châtelet de Paris, les lettres de bénéfice d'inventaire données en la chancellerie du Palais à Paris le 26 mars dernier, signées par le conseil BOUCHER, scellées le même jour [...], impétrées & obtenues par dame Geneviève Marguerite VAUDELLE, épouse de Me René BRISSEAU, avocat en parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, de luy autorisée, habile à se dire & porter seule héritière quant aux propres maternels de défunt Mre Antoine Pierre BRILLON de JOUY, docteur de Sorbonne, ancien curé de Ste Opportune, son cousin germain maternel ¹ ; par lesquelles lettres & pour les causes y portées, sa Majesté aurait permis & accordé à la dite impétrante de se dire & porter héritière sous bénéfice d'inventaire du dit feu Antoine Pierre BRILLON de JOUY, à la charge de [...]

¹ Antoine Pierre BRILLON de JOUY est le fils de Jacques & Marie Perrette VAUDELLE.

Familles VAUDELLE & LE BOITEULX

Inventaire après décès de Bonaventure VAUDELLE du 24 octobre 1625 ¹

L'an 1625 le vendredi avant midi 24^{ème} jour d'octobre, à la requête de :

- *d'honnête femme Anne AUDRY, veuve de feu honorable homme Bonaventure VAUDELLE, vivant marchand & bourgeois de Paris, demeurant sur le pont Notre Dame en la maison où est pour enseigne Les deux [...], paroisse St Gervais, tant en son nom, à cause de la communauté de biens qui a été entre le dit défunt & la dite veuve, que comme tutrice de Marguerite, âgée de 18 ans, Anne, âgée de 16 ans, Jean Jacques, âgé de 14 ans ou environ, & Bonaventure VAUDELLE, âgé de 12 ans, tous enfants du dit défunt & d'elle ;*
- *honnête personne Louis VAUDELLE, marchands de draps en soye, bourgeois de Paris, en son nom,*
- *honorable homme Guillaume COTTIN, aussi marchand & bourgeois de Paris, demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse St Leu & Gilles, & Jeanne VAUDELLE, sa femme, de luy autorisée, en leurs noms,*

& encore le dit Louis VAUDELLE, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs ses frères & sœurs ; tous, les dits Louis, [...], Bonaventure, Marguerite & Anne VAUDELLE, enfants & habiles à se dire & porter héritiers, du dit défunt Bonaventure VAUDELLE, leur père ;

[...]

*

*Ensuivent les lettres, titres, enseignements [...]
après le décès du dit défunt & concernant sa succession*

Premièrement, un [...] du Châtelet de Paris passé [...], notaires, le [...] janvier 1595, qui est le contrat de mariage du dit défunt Bonaventure VAUDELLE & la dite Anne AUDRY, jadis sa femme, à présent sa veuve ; par lequel [...] ; inventorié..... 1

¹ Me Martin DELACROIX : MC/ET/XLI/130

**Inventaire après décès d'Anne AUDRY, veuve VAUDELLE,
du 15 novembre 1640 ¹**

L'an 1640 le jeudi avant midi 15^{ème} jour de novembre, à la requête de :

- *honorabile homme Louis VAUDELLE, marchand & bourgeois de Paris, y demeurant rue des Cinq Diamants, paroisse St Jacques de la Boucherie, en son nom,*
- *& honorable homme Guillaume COTTIN, aussi marchand & bourgeois de Paris, y demeurant rue Aubry le Boucher, paroisse St Leu St Gilles, & dame Jeanne VAUDELLE, sa femme, en leurs noms à cause d'elle,*
- *Thomas BRILLON, marchand de draps de soye, bourgeois de Paris, demeurant rue au Feurre, paroisse St Eustache, & Anne VAUDELLE, sa femme, à cause d'elle, les dites Jeanne & Anne VAUDELLE, de leurs maris autorisées,*

les dits Bonaventure ², Jeanne & Anne VAUDELLE, héritiers, chacun pour un tiers, de défunte honnête femme Anne AUDRY, leur mère, au jour de son décès veuve de feu honorable homme Bonaventure VAUDELLE, vivant marchand & bourgeois de Paris, leur père ;

& à la conservation des droits [...]

*

*Ensuivent les lettres, titres, enseignements
trouvés ès dits lieux & délaissés par la dite défunte*

Premièrement, le testament de la dite défunte Anne AUDRY par elle fait & passé par devant Claude PLASTRIER & Martin DELACROIX, notaires au Châtelet de Paris, le samedi [...] 11^{ème} jour d'août 1640 ; par lequel la dite AUDRY a élu pour exécuteurs d'icelui les dits VAUDELLE & BRILLON [...] ; inventorié 1

[...] 1

Item un [...] passé par devant MARION & le dit DELACROIX, notaires, le 26^{ème} jour de juin 1640, par lesquels appert le dit Louis VAUDELLE & Geneviève BORDIER, sa femme, de luy autorisée, avoir constitué à la dite Anne AUDRY [...] ; inventorié 4

[...] 4

Item le contrat de mariage des dits Guillaume COTTIN & Jeanne VAUDELLE, sa femme, passé par devant [P...] & DELACROIX, notaires, le 2 avril 1619 ; par lequel appert les dits défunts Bonaventure VAUDELLE & Anne AUDRY, sa femme, [...] ; inventorié 8

[...] 8

Item le contrat de mariage des dits sieur & dame BRILLON passé par devant les dits PLASTRIER & DELACROIX, notaires, le 20 février 1628 ; par lequel appert la dite défunte Anne AUDRY, lors veuve du dit feu VAUDELLE, son mari, [...] ; inventorié 11

¹ Me Martin DELACROIX : MC/ET/XLI/103

² Confusion entre Bonaventure le père & Louis le fils.

Émancipation COTTIN du 13 février 1654

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 11^{ème} de ce mois, signées par le conseil GUILLEBERT, scellées, obtenues & impétrées par Henry COTTIN, fils de défunts Guillaume COTTIN, vivant marchand bourgeois de Paris, & de Jeanne VAUDEL, ses père & mère ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa [Majesté] nous aurait mandé qu'appelés par devant nous les parents & amis du dit impétrant, si par leurs avis il nous apparaissait qu'il fut capable de gouverner son bien [...], à luy en donner l'administration comme s'il avait atteint l'âge de majorité sans pouvoir aliéner ses immeubles durant sa minorité ; suivant & par vertu desquelles lettres, le dit impétrant a fait appeler par devant nous ses parents & amis pour donner leurs avis sur l'entérinement des dites lettres & [la nomination] d'un curateur, comme aussi pour donner leurs avis sur l'employ des deniers appartenant au dit impétrant & qui sont ès mains de Louis VAUDEL, marchand bourgeois de Paris, son oncle & tuteur, ensemble quelle somme le dit sieur VAUDEL donnera au dit impétrant pour subvenir aux frais de son voyage ; lesquels sont comparus, à savoir :

- *le dit [Louis] VAUDEL,*
- *Hierosme [DESMARAIS], sieur de la Renaudière, oncle paternel à cause de Dam^{lle} Anne COTTIN, sa femme, & subrogé tuteur,*
- *Étienne HARDY, conseiller du Roy, receveur & payeur des gages des officiers du présidial de Meaux, cousin paternel à cause de sa femme,*
- *Gaspard FASSIER, juré vendeur & contrôleur de vin, oncle paternel à cause de sa femme,*
- *Thomas BRILLON, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Robert SANSON, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel, ¹*
- *& Jacques BERAULT, marchand bourgeois de Paris, cousin maternel à cause de sa femme, ²*

auxquels parents avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce que dessus ; lesquels, après serment par eux fait, ont dit qu'ils sont tous d'avis de l'entérinement des dites lettres, & nomment Me Daniel AMELINE, procureur en cette Cour, pour curateur aux causes & actions du dit impétrant [...]

¹ Relation de parenté inconnue.

² Marie BRILLON, fille de Thomas & Anne VAUDELLE.

Avis COTTIN du 10 juillet 1654

L'an 1654 le 10^{ème} jour de juillet, vu par nous Anthoine FERRAND, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, & lieutenant particulier civil & assesseur criminel de la ville, prévôté & vicomté de Paris, la requête judiciaire à nous faite par Louis VAUDEL, marchand & ci devant tuteur de Henry COTTIN, fils mineur de défunts Guillaume COTTIN, vivant marchand bourgeois de Paris, & de Jeanne VAUDEL, jadis sa femme, ses père & mère, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Me Daniel AMELINE, procureur au Châtelet de Paris, son curateur aux causes.

Expositive : que le dit Henry [~~VAUDEL~~], ayant le consentement de ses parents, fait le voyage de la ville de Rome, où il est encore à présent ; pour faire lequel voyage luy aurait été fourni quelque argent ; mais comme cela n'a pas suffi pour les rencontres & dépenses que le dit COTTIN a faites, si bien qu'icelui COTTIN a emprunté, savoir de Mrs Bonaventure SANSON, prêtre, la somme de 430 livres, qui a été employée & baillée aux personnes chez lesquelles le dit COTTIN est logé en la dite ville de Rome ; plus 15 pistoles d'or qu'icelui COTTIN a emprunté de [CHAVIGNON], marchand à Marseille, lorsqu'il était en la dite ville, pour se tirer d'une affaire qui luy serait survenue ; tellement qu'il est nécessaire de payer les dites sommes ; comme pareillement envoyer de l'argent au Sr BRILLON pour être employé par ses mains à faire revenir incessamment & le plus promptement que faire se pourra le dit COTTIN de la ville de Rome en celle de Paris. C'est pourquoy il est nécessaire de dépenser tant au paiement des dites dettes que des frais du retour [...] la somme de 1 000 livres ; & d'autant que l'argent est présentement ès mains du dit VAUDEL [...]

[...] il luy est nécessaire d'avoir l'avis des sieurs parents & amis du dit COTTIN pour aviser entre eux à ce que dessus ; lesquels parents sont comparus par Me Nicolas DELA-PLACE, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant DUPUIS & DELACROIX, notaires au Châtelet de Paris, le dernier jour de juin dernier, à savoir :

- Hierosme de LA RENAUDIÈRE, écuyer, sieur des Marais,
- Gaspard FASSIER, juré vendeur & contrôleur de vins à Paris,
- noble homme Me Étienne HARDY, conseiller du Roy, receveur & payeur des gages des officiers du présidial de Meaux, tous parents paternels,
- Thomas BRILLON, marchand bourgeois de Paris, à cause de dame Anne VAUDELLE, sa femme,
- Antoine SANSON & Robert SANSON, père & fils, marchands bourgeois de Paris, tous parents maternels,

auxquels VAUDELLE & DELAPLACE aux dits noms avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur le contenu ci-dessus ; lesquels, après serment par eux fait, ont dit, savoir le dit VAUDELLE qu'il se rapporte aux dits parents & à justice d'en ordonner, & le dit DELAPLACE au dit nom a dit que tous les parents sont d'avis que le dit VAUDELLE fournisse [...]

Tuition VAUDEL du 4 septembre 1662

Aujourd'huy sont comparus les parents & amis de Louis VAUDEL, âgé de 7 ans ou environ, fils mineur de défunt Louis VAUDEL, vivant bourgeois de Paris, & de damoiselle Jeanne CHARPENTIER, jadis sa femme en secondes noces & à présent sa veuve, ses père & mère, à savoir :

- *la dite veuve, mère,*
- *Louis VAUDEL, ci devant secrétaire du Roy, frère [utérin ?],¹*
- *Henry COTTIN, marchand bourgeois de Paris, cousin paternel,²*
- *Jacques BERAULT, marchand bourgeois de Paris, [cousin paternel] à cause de Marie BRILLON, sa femme,³*
- *noble homme Nicolas de VILLIERS, conseiller & secrétaire du Roy, allié,⁴*
- *noble homme Jean Baptiste de LA FEUILLE, conseiller secrétaire du Roy, ami,*
- *[...],*

lesquels sieurs parents nous ont dit & remontré que au dit mineur est besoin d'élire un tuteur & un subrogé tuteur pour régir & gouverner sa personne & biens, nous requérant luy en vouloir pourvoir.

Considéré laquelle requête avons aux dits Srs parents fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur la dite élection ; lesquels, après serment par eux fait, ont dit qu'ils élisent la dite veuve mère tutrice à son dit [fils] mineur, & pour subrogé tuteur le dit sieur Louis VAUDEL.

Après laquelle élection a été dit & remontré par la dite veuve, mère du dit mineur, [...]

¹ Louis VAUDEL, fils de Louis & Geneviève BORDIER, est un frère consanguin.

² Fils de Guillaume COTTIN & Jeanne VAUDEL.

³ Fille de Thomas BRILLON & Anne VAUDEL.

⁴ A cause d'Anne BORDIER, sa femme.

**Bénéfice d'inventaire LE BOITEUX
du 30 juillet 1671**

Vu les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 24 du présent mois, signées par le conseil GUITONNEAU & scellées, obtenues & impétrées par :

- *Me Jean LE BOITEUX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes assignées sur les gabelles de France,*
- *Me Gilles LE BOITEUX, conseiller du Roy & commissaire de l'artillerie de France,*
- *Mre Charles LE BOITEUX, conseiller & aumônier du Roy, & chanoine de l'église métropolitaine de Sens, majeurs,*
- *Jean Baptiste, François & Anne François LE BOITEUX, émancipés d'âge, procédant sous l'autorité du dit Me Gilles LE BOITEUX, leur curateur,*
- *& Me Louis de VAUDELLE, ci devant conseiller secrétaire du Roy, à cause de D^{lle} Catherine LE BOITEUX, sa femme,*

tous enfants de défunts Me Gilles LE BOITEUX, conseiller du Roy, ci devant receveur général & payeur des rentes assignées sur les gabelles de France, & de D^{lle} Louise BEREND, jadis sa femme ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté leur aurait permis de se dire & porter héritiers par bénéfice d'inventaire des défunts LE BOITEUX & BEREND, leurs père & mère, [...]

Avis LE BOITEUX du 16 février 1677

L'an 1677 le 16^{ème} jour de février, par devant nous Pierre GIRARDIN est comparue damoiselle Marie Catherine DEPONT, veuve de défunt Gilles LE BOITEUX, commissaire de l'artillerie de France, tutrice des enfants mineurs du dit défunt & d'elle ; laquelle nous a dit qu'elle a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis des dits mineurs ci après nommés pour donner leurs avis sur ce qu'ils trouveront être à propos de faire pour l'avantage des dits mineurs & [...] de plusieurs dettes & effets douteux, tant de la succession du dit feu sieur LE BOITEUX, leur père, que des successions de défunts Gilles LE BOITEUX, vivant conseiller du Roy, receveur & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, & Dam^{lle} Louise [BEREDE], sa femme, leur aïeuls, & de Pierre LE BOITEUX, leur grand-oncle paternel ; lesquels effets des successions des dits défunts sieurs & Dam^{lle} LE BOITEUX, leurs aïeuls & oncle, sont restés en commun ; & d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Jean LE BOITEUX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris,*
 - *Mre Charles LE BOITEUX, conseiller aumônier du Roy, chanoine de l'église de Sens,*
 - *& François LE BOITEUX, sieur de Monchesne, oncles paternels,*
 - *Me Jacques DEPONT, avocat en parlement,*
 - *Jean Baptiste DEPONT, sieur de Billy, oncles maternels,*
 - *& noble homme Jean Baptiste BIET, conseiller du Roy, trésorier payeur de la gendarmerie de France, grand-oncle maternel à cause de Dam^{lle} Renée MOREL, sa femme,*
- tous par Me Jean DESHAYETTES, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration [...]*

Tuition VADELLE du 28 avril 1677

L'an 1677 le 28^{ème} jour d'avril, par devant nous [...], conseiller du Roy au Châtelet de Paris, sont comparus les sieurs parents des enfants mineurs de Louis VADELLE, ci devant conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & de défunte damoiselle Catherine LE BOITEUX, sa femme, leur père & mère, pour donner leurs avis sur l'élection d'un tuteur & subrogé tuteur aux dits mineurs à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, à savoir :

- *le dit sieur VADELLE, père, ¹*
- *Me Pierre GIRARDIN, conseiller du Roy en ses Conseils d'État & privé, lieutenant civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, ²*
- *Jean GON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, ³*
- *Mre Robert SAMSON, conseiller du Roy, receveur des consignations du parlement, Châtelet & autres institutions, cousins paternels,*
- *Jean Baptiste LE BOITEUX,*
- *François LE BOITEUX, sieur de Montchesne,*
- *& Jean LE BOITEUX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, oncles maternels,*

tous par Me Jean [T...], procureur en cette Cour, fondé de leurs procurations passées par devant MANCHON & DIONIS, notaires en cette Cour, en date du 26 des présents mois & an, [...]

¹ Signature VAUDELLE.

² Marié avec Anne de VILLIERS.

³ Marié avec Marie de VILLIERS, décède vers août 1683.

**Inventaire après décès de Catherine LE BOITEULX
du 5 mai 1677 ¹**

L'an 1677 le 5^{ème} jour de mai, à la requête de Louis VAUDELLE, ci devant conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, demeurant à Paris rue de la [C...aye], paroisse St Paul, tant en son nom à cause de la communauté de biens qui a été entre luy & damoiselle Catherine LE BOITEULX, sa femme, que comme tuteur des enfants mineurs de luy & de la dite défunte damoiselle sa femme, leurs père & mère ; en la présence de noble homme Jean LE BOITEULX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, y demeurant susdites rue & paroisse, au nom & comme subrogé tuteur des dits mineurs ; les dits sieurs VAUDELLE & LE BOITEULX élus aux dites charges de tuteur & subrogé tuteur des dits mineurs par avis de leurs parents & amis homologué au Châtelet de Paris par acte reçu par GODEFFROY, greffier en la Chambre civile, du 28^{ème} jour du mois dernier ; les dits mineurs habiles à se dire & porter héritiers de la dite défunte Dam^{lle} Catherine LE BOITEULX, leur mère.

[...]

Ensuivent les titres

Premièrement, l'expédition en parchemin du contrat de mariage passé entre le dit sieur VAUDELLE d'une part & noble homme Me Gilles LE BOITEULX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris assignées sur les gabelles, & Dam^{lle} Louise BERERD, sa femme, stipulant pour la dite Dam^{lle} Catherine LE BOITEULX, leur fille, d'autre part, devant BOURET & LEBERT, notaires au Châtelet de Paris, le 23^{ème} novembre 1661 ; par lequel a été stipulé qu'il y aurait communauté de biens [...] 1

Item l'expédition en papier du partage passé entre les dits sieur & Dam^{lle} VAUDELLE à cause d'elle & les frères de la dite Dam^{lle} VAUDELLE, héritiers des dits feus sieur & Dam^{lle} LE BOITEULX, leurs père & mère, des biens des dites successions, par devant DIONIS, l'un des notaires soussignés, & LEBERT, notaire, le 2^{ème} jour de décembre 1671, dont la minute est en possession du dit LEBERT ; par lequel appert, après l'également fait entre tous les dits héritiers, avoir été fait 7 lots des biens [...] 2

Item.....

Item l'expédition en papier d'un inventaire fait par CORNILLE & [...], notaires, daté au commencement du 13 septembre 1662 & autres jours suivants, à la requête du dit sieur VAUDELLE, donataire entre vifs de défunt [...] Louis VAUDELLE, son père, vivant bourgeois de Paris, & de Me Claude DUBOIS, fondé de procuration de Me René [G...], exécuteur du testament & ordonnance de dernière volonté du dit feu sieur VAUDELLE, des biens demeurés après le décès du dit Sr VAUDELLE ; avec lequel inventaire s'est trouvé le procès verbal d'apposition & levée du scellé mis sur les biens du dit feu Sr VAUDELLE après son décès par le sieur commissaire [M...], daté au commencement du 31 & dernier jour d'août 1662, & le procès verbal de vente des meubles [...] 9

¹ Me François DIONIS l'aîné : MC/ET/III/680

**Procès verbal d'émancipation VAUDELLE
du 18 février 1678**

L'an 1678 le mercredi 16^{ème} jour de février, par devant nous [...] est comparu Louis VAUDELLE, fils de défunt Me Louis VAUDELLE & de dame Charlotte CHARPENTIER, ses pères & mère, âgé de 23 ans, assisté de Me Denis LE MAISTRE, son procureur ; lequel nous a dit qu'il a obtenu lettres d'émancipation en chancellerie le 5^{ème} jour des présents mois & an, signées par le conseil BOUCOT & scellées, lesquelles il désirerait faire entériner. C'est pourquoy il aurait présenté sa requête à Monsieur le lieutenant civil à même fin & qu'il luy plaise luy permettre de faire assigner par devant luy ses parents & amis pour être procédé à la nomination d'un curateur à ses causes & actions à l'effet de la dite émancipation [...]

[...] fait donner assignation à BRION, marchand à Paris, BRION, aussi marchand à Paris, cousins du dit VAUDELLE, à comparoir ce jourd'huy par devant nous [...] pour donner leur avis sur l'élection qu'il convient de faire d'un curateur au dit Louis VAUDELLE à l'effet de son émancipation ; comme aussi aurait le dit VAUDELLE fait convoquer & assembler à ce jourd'huy par devant nous ses autres parents & amis pour donner leurs avis sur ce que dessus, nous requérant le dit LE MAISTRE, au cas que les dits BRION assignés ne comparaissent, donner défaut contre eux [...] ; lesquels autres parents & amis que les dits BRION seraient comparus, à savoir :

- *la dite dame Charlotte CHARPENTIER, veuve du dit défunt Me Louis VAUDELLE, mère,¹*
- *[...]*

& attendu que les dits BRION assignés ne seraient comparus ni procureur pour eux, avons contre eux donné défaut [...]

& le lendemain 17^{ème} jour des dits mois de février & an serait encore comparu par devant nous le dit VAUDELLE [...] ; & d'autant qu'ils sont comparus, à savoir les dits Pierre & Jean Baptiste BRILLON par Me Nicolas du CRU, procureur au Châtelet ; lequel nous a dit, après serment fait, que les dits BRILLON sont d'avis de l'entérinement des dites lettres [...]

¹ L'épouse de Louis VAUDELLE se prénomme Jeanne dans l'acte de tutition du 4 septembre 1662.

Avis VAUDELLE du 6 avril 1680

L'an 1680 le samedi 6^{ème} avril, par devant nous Jean LE CAMUS, chevalier, conseiller, est comparu Me Laurent MAILLARD, procureur en cette Cour & de Me Jean LE BOITEUX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris ; lequel nous a dit & remontré que le dit Sr LE BOITEUX aurait requis les parents & amis de Louis, Catherine, Jacques, Louise Jeanne, François Alexis, Marie Magdeleine, Charles & Marie Perrette VAUDELLE, enfants mineurs de Louis VAUDELLE, ci devant conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & de défunte D^{lle} Catherine LE BOITEUX, jadis sa femme, leurs père & mère, de s'assembler ce jourd'huy par devant nous pour conférer & délibérer entre eux sur les affaires des dits mineurs ; & s'ils accepteront la communauté de biens qui a été entre le dit Sr VAUDELLE & la dite Dam^{lle} leur mère, ou y renonceront ; étant évident & certain que [...] la dite communauté leur serait plus onéreuse que profitable ; & encore pour leur élire un tuteur à l'effet de la dite renonciation, s'il est par eux trouvé à propos, & poursuivre en conséquence d'icelle la liquidation des biens & droits appartenant aux dits mineurs & à eux échus par le décès de la dite défunte leur mère, [...]

[...] à la requête de Jeanne CHARPENTIER, veuve de Louis VAUDELLE, bourgeois de Paris, [...]

Lesquels parents des dits mineurs [...] sont comparus par Me Pierre CORNIL, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant MANCHON & DIONIS, notaires au dit Châtelet, le jour d'hier, demeurée annexée à ces présentes, à savoir :

- *le dit Sr [Jean] LE BOITEUX,*
- *Mre Charles LE BOITEUX, conseiller aumônier du Roy, préchantre & chanoine de l'église métropolitaine de Sens,*
- *& Jean Baptiste LE BOITEUX, oncles maternels,*
- *[...], tous parents & amis ;*

auquel CORNIL au dit nom nous avons fait faire le serment de nous donner bon & fidèle avis sur ce que dessus ; [...]

Tuition COTTIN du 29 octobre 1680

Sont comparus par devant nous les parents & amis d'Henry Pierre COTTIN, âgé de 11 ans 4 mois, fils mineur de défunt Henry COTTIN, marchand bourgeois de Paris, & de Nicolle LEMPERIER, à présent sa veuve, ses père & mère, savoir :

- *Sr Philippe LAMPERIER, ancien consul, bourgeois de Paris, aïeul maternel,*
- *[...]*
- *Jean Baptiste, Pierre & Guillaume BRILLON, marchands bourgeois de Paris, cousins germains paternels,¹*

tous par Me Jacques CONTRAU, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant RAVENEAU & BAUDRY, notaires, le 25 du présent mois [...] ; lequel CONTRAU pour les dits parents nous a dit & remontré qu'au dit mineur il est nécessaire d'élire un tuteur & subrogé tuteur pour dorénavant régir & gouverner sa personne & biens, nous requérant luy en vouloir pourvoir [...]

¹ Les sieurs BRILLON sont en réalité des cousins germains paternels du défunt Henry COTTIN, donc des oncles à la mode de Bretagne du mineur.

Avis VAUDEL du 10 mai 1681

L'an 1681 le 10^{ème} jour de mai, par devant nous est comparu Me Laurent MAILLARD, procureur en cette Cour de Louis VAUDEL, ci devant secrétaire du Roy, qui nous a dit que le dit Sr VAUDEL aurait requis les parents & amis des enfants mineurs de luy & de défunte Dam^{lle} Catherine LE BOITEUX de s'assembler par devant nous pour leur élire un tuteur à l'effet d'accepter le contrat d'abandonnement [qu'il a fait] à leur profit de tous ses biens immeubles, pour ensuite vendre par le dit tuteur les dits biens en vertu du dit abandonnement suivant le projet qu'il leur en a communiqué ; suivant lequel réquisitoire sont comparus, savoir :

- *Guillaume BRILLON, marchand bourgeois de Paris,*
- *Robert SANSON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, receveur des consignations du parlement & autres juridictions, cousins germains paternels,*
- *Mr Me Robert SANSON, conseiller du Roy en cette Cour & receveur des consignations du parlement & autres juridictions, cousin issu de germain,*
- *Me Jean LE BOITEUX, conseiller du Roy, receveur & payeur des rentes de l'hôtel de ville,*
- *Jean Baptiste LE BOITEUX, bourgeois de Paris,*
- *François LE BOITEUX, sieur de Monchesne, oncles maternels,*
- *Me Noël BAREAU, conseiller du Roy élu en l'élection de Paris,*
- *& Me François LEBERT, bourgeois de Paris, cousins maternels,*

tous comparant par Me Jean François OLLIVIER, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant MANCHON & DIONIS, notaires au Châtelet, de ce jourd'huy ; auquel OLLIVIER au dit nom [...]

Avis VANDELLE du 9 août 1685

L'an 1685 le 9^{ème} août, par devant nous Jean LE CAMUS, chevalier, sont comparus les parents des enfants mineurs de Louis VANDELLE, ci devant conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, & de défunte dame Catherine LE BOITEUX, sa femme, leurs père & mère, savoir :

- *Robert SANSON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, receveur des consignations du parlement & autres juridictions,*
- *[Robert] SANSON, aussi conseiller du Roy & receveur des consignations, cousins issus de germains paternels,*
- *Denis POSTEL, marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain paternel à cause de [Magdeleine] BRILLON, sa femme,*
- *Guillaume BRILLON, marchand bourgeois de Paris, aussi cousin issu de germain paternel,*
- *Jean LE BOITEUX, conseiller du Roy, receveur général & payeur des rentes de l'hôtel de ville, oncle maternel,*
- *Jean Baptiste LE BOITEUX, aussi oncle maternel,*
- *Mre François LE BOITEUX, docteur de Sorbonne,*
- *François LE BOITEUX, sieur de Monchesne, oncles maternels,*
- *& Jean [...], cousin maternel,*

tous par Me Laurent MAILLARD, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration passée par devant LEMOYNE & DIONIS, notaires à Paris, ce jourd'huy ; [...]

Avis VAUDELLE du 20 avril 1720

L'an 1720 le 20^{ème} avril, par devant nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis d'Alexis VAUDELLE, âgé de 2 ans 2 mois, fils mineur d'Alexis François VAUDELLE & de D^{lle} Geneviève de LEIGNE, son épouse, ses père & mère, savoir :

- *François LE BOITEUX de MONCHESNE, oncle paternel,*
- *Me Louis VAUDELLE, huissier du Roy en sa Cour de parlement, grand-oncle paternel,*
- *Gilles Louis LE BOITEUX, conseiller du Roy, payeur des rentes de l'hôtel de ville, cousin issu de germain paternel,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Jean Baptiste LE BOITEULX & Pierre Athanase LE BOITEULX, cousins issus de germain paternels,*
- *& Me Noël MAILLARD, procureur en la Cour, cousin paternel,*

tous par Me Alexandre BARBEY, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants [...]

**Bénéfice d'inventaire LE BOITEULX & VAUDELLE
du 1^{er} juin 1725**

L'an 1725 le 1^{er} jour de juin, vu par nous Jérôme d'ARGOUGES les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 26^{ème} jour de mai dernier, signées par le conseil LE PETIT & scellées, impétrées & obtenues par :

- *François LE BOITEULX de MONTCHESNE,*
- *Gilles Louis LE BOITEULX, conseiller du Roy, trésorier receveur payeur des rentes de l'hôtel de cette ville de Paris, Jean Baptiste LE BOITEULX de VILLECOURT & Pierre Athanase LE BOITEULX de LA PERRIERE, frères, ¹*
- *Gilles René LE BOITEULX, secrétaire général de l'artillerie de France, Mre Jacques Joseph LE BOITEULX, prêtre, & Charles Anne Augustin LE BOITEULX de GORMOND, frères, ²*
- *Louis VAUDELLE, Alexis François VAUDELLE, Mre Charles VAUDELLE, prêtre, & D^{lle} Marie Perrette VAUDELLE, femme non commune en biens de Jacques BRILLON de JOUY, marchand bourgeois de Paris, frères & sœur ; ³*

par lesquelles lettres pour les causes y contenues suivant & conformément à icelles, sa Majesté aurait permis aux dits impétrants de se dire & porter héritiers par bénéfice d'inventaire de défunt Mre François LE BOITEULX, prêtre, leur frère & oncle, à la charge de faire faire bon & fidèle inventaire [...]

¹ Fils de Gilles LE BOITEULX.

² Fils de Jean LE BOITEULX.

³ Enfants de Louis VAUDELLE & Catherine LE BOITEULX.

Contrat de mariage
entre Charles Anne Augustin LE BOITEULX & Adélaïde Victoire MORIAU
le 28 mars 1737 ¹

Furent présents Charles Anne Augustin LE BOITEULX de GORMOND, secrétaire général de l'artillerie, demeurant à Paris dans un des cours de l'Arsenal, paroisse St Paul, fils de défunts Gilles LE BOITEULX, commissaire ordinaire de l'artillerie, & dame Marie Catherine DEPONT, sa femme, ses père & mère, pour luy & en son nom, d'une part ;²

& damoiselle Adélaïde Victoire MORIAU, fille majeure de défunts Nicolas Guillaume MORIAU, écuyer, conseiller du Roy, procureur & avocat de sa Majesté & de la ville de Paris, & dame Marie Catherine BRILLON, son épouse, ses père & mère, demeurant à Paris rue Ste Avoye, paroisse St Merry, pour elle en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, de l'agrément de :

- *très haute, très puissante & très excellente princesse Madame Louise Bénédicte de Bourbon, princesse de sang, veuve de très haut, très puissant & très excellent prince Monseigneur Louis Auguste de Bourbon, duc du Maine, prince légitime de France, par la grâce de Dieu prince souverain de Dombes, comte d'Eu, duc d'Aumale, commandeur des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, colonel général des Suisses & Grisons, gouverneur & lieutenant général pour sa Majesté dans les provinces du haut & bas Languedoc, grand maître & capitaine général de l'artillerie de France,*
- *très haut & très puissant très excellent prince Monseigneur Louis Auguste de Bourbon, par la grâce de Dieu prince souverain de Dombes, commandeur des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, colonel général des Suisses & Grisons, gouverneur & lieutenant général pour sa Majesté dans les provinces du haut & bas Languedoc,*
- *très haut & très puissant très excellent prince Monseigneur Louis Charles de Bourbon, comte d'Eu, commandeur des ordres du Roy, lieutenant général de ses armées, gouverneur & lieutenant général pour sa Majesté en la province de Guyenne, grand maître & capitaine général de l'artillerie de France,*
- *très haute, très puissante & très excellente princesse Mademoiselle Louise Françoise de Bourbon du Maine,*
- *& messeigneurs le duc de Gesvres & comte de Tresmes,*

[& de la part du futur époux :]

- *Mre Jacques Joseph LE BOITEULX, prêtre du séminaire St Sulpice, son frère,*
- *messire Anne Jacques de LA CROIX, docteur de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris, grand archidiacre de cette ville, cousin du futur,*
- *dame Marie Magdeleine ROUSSEAU, veuve de Gilles Louis LE BOITEULX, payeur des rentes, cousine,*
- *Abraham Charles Gaspard de BEAUMONT, conseiller du Roy en son grand Conseil, seigneur de St Romain, St Thion & autres lieux, & dame Marie Adélaïde Renée de LA CROIX, son épouse, cousins du futur,*

& de la part de la damoiselle future épouse :

- *Antoine MORIOT, écuyer, conseiller du Roy, procureur & conseiller de sa Majesté & de la ville, frère,*

¹ Me François DIONIS le jeune : MC/ET/III/894

² Charles Anne Augustin LE BOITEULX, né en juillet 1673, est âgé de 63 ans lors de son mariage.

- *damoiselle Anne Thérèse MORIOT, sœur,*
 - *François Marie DIONIS, écuyer, payeur des rentes, & dame Louise MORIOT, son épouse, sœur,*
 - *messire Guillaume LUTHIER, chevalier, seigneur de Saint Martin, conseiller du Roy, maître ordinaire en sa Chambre des comptes, beau-frère à cause de défunte dame Marie Catherine MORIAU, son épouse,*
 - *Louis Antoine MORIAU, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, [oncle paternel],*
 - *messire François BRILLON de BEAULIEU, ancien major de dragons, oncle maternel, & Jeanne Françoise LENAIN, son épouse,*
 - *sieur Joseph BRILLON, bourgeois de Paris, oncle maternel, & Marie Magdeleine CRETON, son épouse,*
 - *dame Barbe LE FAUCONNIER, veuve de Pierre Jacques BRILLON, écuyer, avocat en parlement, conseiller au Conseil souverain de Dombes, tante à cause du dit sieur son mari,*
 - *Marie Magdeleine BRILLON, fille, cousine, ¹*
 - *sieur Guillaume Antoine LAURE de BRUNIERE, auditeur général des [...], & damoiselle Marie Magdeleine BRILLON, son épouse, cousin à cause de la dite dame, ²*
 - *Catherine Marguerite MORIAU, épouse de messire François Michel de LELES, écuyer, conseiller du Roy, receveur général des finances d'Artois, cousine germaine,*
 - *Me Jean Baptiste DAULIER, écuyer, seigneur de la Sallé,*
 - *Me Benoît Pierre de LA RUE, commissaire provincial de l'artillerie,*
 - *[...], tous amis,*
- ont volontairement fait & accordé entre elles le traité de mariage [...]*

¹ Fille de Joseph BRILLON & Marie Magdeleine CRETON.

² Fille de Pierre Jacques BRILLON & Barbe LE FAUCONNIER.

**Émancipation & avis VANDELLE
du 20 mars 1747**

L'an 1747 le 20 mars, vu par nous Jérôme DARGOUGES, chevalier, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 11 des présents mois & an, signées par le conseil GUILLER, scellées & dûment insinuées, impétrées & obtenues par Geneviève Marguerite VANDELLE, âgée de 18 ans ou environ, fille mineure de défunt Alexis François VANDELLE, bourgeois de Paris, & de dame Geneviève DELEIGNE, sa femme, à présent sa veuve ; l'entérinement desquelles lettres la dite impétrante nous aurait requis ; à l'effet de quoy, ensemble sur la nomination d'un curateur à ses causes & d'un tuteur aux effets ci après, elle a convoqué & fait assembler à ce jour par devant nous ses parents & amis pour donner leur avis sur ce que dessus ; lesquels sont aux dites fins comparus, savoir :

- *la dite veuve VANDELLE, mère,*
- *Mre Antoine Pierre BRILLON de JOUY, docteur en théologie de la maison & société de Sorbonne, curé chefcier chanoine de l'église royale, collégiale & paroissiale de Ste Opportune, cousin germain paternel,*
- *Jacques BRILLON de JOUY, écuyer, maître d'hôtel de Messeigneurs ducs d'Orléans & de Chartre,*
- *Augustin BRILLON DUPERON, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France & de ses finances, conservateur des hypothèques, cousins paternels,*
- *Pierre DELEIGNE, avocat au parlement, [oncle maternel],¹*
- *Me Jean Marin PROUST, avocat au parlement, conseiller du Roy, greffier civil & criminel de la Cour des aydes,*
- *[...], amis,*

tous par Me Simon DELORME le jeune, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses dits constituants qu'ils sont d'avis de l'entérinement des dites lettres de bénéfice d'âge [...]

¹ Précision de la procuration annexe.

**Avis VAUDELLE, femme BRISSEAU,
du 18 septembre 1747**

L'an 1747 le 18 septembre, par devant nous sont comparus les parents & amis de Geneviève Marguerite VAUDELLE, mineure, épouse de Me René BRISSEAU, avocat au parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet, fille de défunt Sr Alexis François VAUDELLE, bourgeois de Paris, & de Geneviève DELEIGNE, son épouse, à présent sa veuve, savoir : ¹

- *la dite veuve VAUDELLE, mère,*
- *Me Pierre DELEIGNE, avocat au parlement, oncle paternel,*
- *Mre Antoine Pierre BRILLON de JOUY, docteur de la maison & société de Sorbonne, chanoine chefcier curé de l'église royale, collégiale & paroissiale de Ste Opportune,*
- *& Jacques BRILLON de JOUY, écuyer, gentilhomme servant de Mrs les ducs d'Orléans & de Chartre, maître d'hôtel de leurs maisons, cousins germains paternels,*
- *Me Jacques Charles BRISSEAU, conseiller procureur du Roy au grenier à sel de Dreux, maire de la dite ville,*
- *Charles BRISSEAU de LANCEY & Me Nicolas BRISSEAU, procureur au parlement, [tous trois] beaux-frères,*
- *Me Pierre MALINGREY, procureur au parlement, ami,*

tous par Me Jacques POTTIER, procureur au Châtelet, fondé de leur procuration demeurée ci jointe ; lequel, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que le dit Me BRISSEAU, notaire, qui s'en est rapporté à justice, soit nommé tuteur de la dite dame, son épouse mineure, à l'effet de procéder à la liquidation des biens de la succession de feu M. Charles Anne Augustin LE BOITEUX de GORMONT, secrétaire général de l'artillerie de France, cousin paternel de la dite dame BRISSEAU, & dont elle est héritière pour moitié quant aux propres de sa ligne, & sa légataire particulière [...]

¹ Me René BRISSEAU, notaire au Châtelet (1746-1774), & Geneviève Marguerite VAUDELLE ont contracté mariage le 12 août 1747 devant Me LAIDEGUIVE.

Famille SALMON**Clôture de l'inventaire après décès de Magdeleine SALMON
du 4 février 1684**

Est comparu Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, tant en son nom que comme tuteur des enfants mineurs de luy & de défunte Madeleine SALMON, sa femme ; lequel, en l'absence de Jacques SALMON, aussy marchand bourgeois de Paris, oncle maternel & subrogé tuteur des dits mineurs, habiles à se dire & porter héritier de la dite défunte, leur mère, a affirmé que l'inventaire fait à sa requête par DESNOTZ & MORY, notaires à Paris, le 7^{me} octobre dernier, est véritable ; & icelui tenu pour clos.

Contrat de mariage
entre Jacques Noël SALMON & Charlotte HERON
le 21 mai 1690 ¹

Furent présents sieur Jacques SALMON, marchand ~~drapier~~ bourgeois de Paris, & dame Catherine MARCHANT, sa femme, de luy autorisée à l'effet des présentes, demeurant rue Saint Denis, paroisse Saint Germain l'Auxerrois, stipulant pour le sieur Jacques Noël SALMON, leur fils, aussi marchand drapier, bourgeois de Paris, demeurant mêmes rue & paroisse, à ce présent & de son consentement, pour luy & en son nom d'une part ;

Sieur Marc HERON, marchand apothicaire épicier, ancien consul, bourgeois de Paris, & dame Marie METTRA, sa femme, de luy aussi autorisée à l'effet des présentes, demeurant au marché aux Poirées, paroisse St Eusèbe, stipulant pareillement pour damoiselle Charlotte HERON, leur fille, à ce présente & de son consentement, pour elle & en son nom d'autre part ;

lesquelles parties, en la présence & de l'avis de leurs parents & amis ci après nommés, savoir de la part du dit sieur SALMON futur époux :

- *sieurs Joseph, Pierre Mathurin & François SALMON, ses frères,*
 - *Sr Jean Marie GELLAIN, marchand drapier, bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Catherine SALMON, sa femme, sœur du dit futur époux,*
 - *Sr Jean Baptiste BRILLON, marchand bourgeois de Paris, son oncle paternel à cause de défunte Dam^{lle} [Magdeleine] SALMON, sa femme,*
 - *Jacques DUMONT, marchand bourgeois de Paris, & dame Madeleine MARCHANT, tante maternelle,*
 - *Sr Antoine YON, marchand drapier, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel, & [...] BEDEAU, sa femme,*
 - *Sr Mathieu MARCHANT, bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- & de la part des dits Sr & dame HERON & de la dite Dam^{lle} future épouse :*
- *Sr Marc HERON, son frère,*
 - *Sr Jean VIVANT, marchand bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Marie Clémence HERON, sa femme, sœur, ²*
 - *Sr [Nicolas] LE VACHER, aussi marchand bourgeois de Paris, & Dam^{lle} Marie Anne HERON, sa femme, aussi sœur, ³*
 - *Sr Pierre HERON, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
 - *dame Marie HERON, veuve du Sr [François] NICERON, vivant marchand épicier, bourgeois de Paris, tante paternelle,*
 - *Sr Louis METTRA, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel, & Dam^{lle} Marie VIVANT, sa femme,*

¹ Me Denis LEBEUF : MC/ET/X/224

² Contrat de mariage devant Me LEBEUF le 15 novembre 1683.

³ Contrat de mariage devant Me LEBEUF le 8 octobre 1685.

**Émancipation & avis SALMON
du 25 septembre 1700**

L'an 1700 le 25 septembre, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le jourd'huy, signées par le Conseil [BELLA...] & scellées, impétrées & obtenues par François SALMON, âgé de 24 ans & demi, Jean SALMON, âgé de 18 ans ou environ, & Jean Marie SALMON, âgé de 16 ans ou environ, enfants de défunts Jacques SALMON & de Catherine MARCHAND, leurs père & mère ; l'entérinement desquelles lettres ils nous ont requis ; à l'effet de quoy ensemble sur la nomination d'un curateur à leurs causes & actions, ils ont convoqué & fait assembler ce jour par devant nous leurs parents & amis, lesquels sont à cette fin comparus, savoir :

- *Mathieu MARCHAND, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel, ¹*
- *Jean Baptiste BRILLON, aussy marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Claude MARCHAND, aussy marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Antonin YON, marchand bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- *Jean Jacques YON, aussy marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain,*
- *Jean Baptiste FORNE, marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain, ²*
- *Jean Baptiste BRILLON, avocat en parlement, cousin germain maternel,*
- *Me MOREAU, conseiller du Roy, receveur & payeur des rentes de l'hôtel de cette ville, cousin maternel,*
- *Noël YON, marchand bourgeois de Paris, cousin issu de germain maternel,*
- *du LANGE, écuyer, conseiller du Roy, trésorier de France à Poitiers, cousin paternel,*
- *Mathieu MARCHAND, sieur de [Ver...], fourrier de la maison du Roy, cousin germain,*
- *Jacques Noël SALMON, marchand bourgeois de Paris, frère,*
- *Joseph Claude SALMON, marchand à Paris, Me Pierre Mathurin SALMON, avocat en parlement, frères,*
- *& Jean Marie GESLIN, marchand bourgeois de Paris, beau-frère, ³*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes, [...]

¹ A cause de défunte Catherine SALMON, jadis sa femme.

² A cause d'Anne YON, sa femme.

³ Jean Marie GESLIN, qui signe GELLAIN, a épousé en mai 1686 Catherine SALMON.

Avis SALMON du 28 janvier 1701

L'an 1701 le 28^{ème} janvier, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jean Marie SALMON, enfant mineur de défunts Jacques SALMON & damoiselle Catherine MARCHAND, ses père & mère, à savoir :

- *Jacques Noël SALMON, frère,*
- *Joseph Claude SALMON, frère,*
- *Jean Marie GESLIN à cause de Catherine SALMON, son épouse,*
- *Antoine YON, grand-oncle maternel,*
- *Mathieu MARCHAND, oncle paternel & maternel, ¹*
- *& Antoine Maurice YON, cousin maternel,*

tous par Me Damien ANTREAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes, [...]

¹ A cause de défunte Catherine SALMON, jadis sa femme.

Avis SALMON du 2 mars 1702

L'an 1702 le 2 mars, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jean Baptiste & Jean Marie SALMON, émancipés d'âge, procédant sous l'autorité du sieur Jean Marie GELLAIN, marchand bourgeois de Paris, leur beau-frère & curateur aux causes, à savoir :

- *Jacques Noël SALMON, marchand drapier, bourgeois de Paris, frère,*
- *Mathieu MARCHAND, bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Claude MARCHAND, aussi bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *damoiselle Magdeleine MARCHAND, veuve du sieur [Jacques] DUMONT, bourgeois de Paris, tante maternelle,*
- *Antoine Maurice YON, marchand, cousin maternel,*
- *Me François SALMON, licencié de la maison & société de Sorbonne, frère,*
- *Jean Baptiste POTAIN, bourgeois de Paris, [...], amis,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...] l'inventaire des biens de défunt Jacques SALMON, marchand bourgeois de Paris, & de damoiselle Catherine MARCHAND, jadis sa femme, ses père & mère, [...]

Avis SALMON du 4 juillet 1703

L'an 1703 le 4^{ème} juillet, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Jean Marie & Jean Baptiste SALMON, mineurs émancipés d'âge, à savoir :

- *Jacques Noël SALMON, marchand drapier, Me François SALMON, docteur de Sorbonne, frères,*
- *Claude MARCHAND, marchand bourgeois de Paris, oncle maternel,*
- *Antoine Maurice YON, marchand drapier, Nicolas YON, aussi marchand drapier, Louis YON, marchand banquier, cousins maternels,*
- *Magdeleine MARCHAND, veuve de [Jacques] DUMONT, marchand banquier,*
- *& Jean Baptiste POTIN, bourgeois de Paris, ami,*

tous par Me Damien ANTREAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants sur ce qui luy a été représenté par le Sr Jean Marie GESLAIN, marchand bourgeois de Paris, curateur aux causes des dits mineurs, [...]

Avis SALMON du 29 mai 1706

L'an 1706 le 29^{ème} jour de mai, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Jean Marie SALMON, âgé de 20 ans, émancipé d'âge, procédant sous l'autorité de Jean Marie GESLIN, son curateur & beau-frère, le dit SALMON à présent mousquetaire du Roy, assisté de Me Charles POTHOUIN, son procureur ; lequel nous à dit [...] ;

& à l'instant sont comparus :

- *Jacques Noël SALMON, marchand à Paris, frère,*
- *Joseph Claude SALMON, marchand, frère,*
- *François SALMON, docteur de Sorbonne, frère,*
- *Mathieu MARCHAND, Mathurin MARCHAND de VERIERE & Claude MARCHAND, oncles maternels,*
- *& Antoine Marie YON, cousin maternel, ¹*

tous par Me Gilles SAVIN, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration restée annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait au cas requis & accoutumé, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ Apparenté à Martine YON, grand-mère maternelle de Jean Marie SALMON.

Contrat de mariage
entre Jean Baptiste SALMON & Louise Madeleine de BUSANCEZ
le 5 septembre 1730¹

Furent présents Me Jean Baptiste SALMON, sieur de Plançon, avocat au parlement, demeurant à Paris rue St Denis, paroisse St Germain l'Auxerrois, fils de défunts sieur Jacques SALMON, marchand bourgeois de Paris, & de dame Catherine MARCHAND, vivante sa femme, & veuf de dame Marie Andrée DHERMON, sa femme en premières noces, pour luy & en son nom, d'une part ;

Charles de BUSANCEZ, écuyer, conseiller secrétaire du Roy, maison couronne de France, & dame Catherine Monique MENIER, son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris rue de Bourbon à la Villeneuve, paroisse Notre Dame de Bonne Nouvelle, stipulant en cette partie pour Dam^{lle} Louise Madeleine de BUSANCEZ, leur fille majeure demeurant avec eux, à ce présente & de son consentement, pour la dite D^{lle} Louise Madeleine de BUSANCEZ & en son nom, d'autre part ;

Lesquelles parties, en la présence & de l'avis & conseil de leurs parents & amis ci après nommés, savoir du côté du dit sieur futur époux :

- *sieur Jacques Noël SALMON, marchand drapier, ancien consul, frère, dame Charlotte HERON, son épouse,*
- *M.M. Jean Marie SALMON, sieur de Lessart, conseiller du Roy, correcteur ordinaire en sa Chambre des comptes, frère,*
- *Jean Marie GESLAIN, marchand drapier, ancien juge consul, dame Catherine François SALMON, son épouse, sœur,²*
- *Sr Joseph Rémy SALMON, bourgeois de Paris, neveu,*
- *Mre François SALMON, prêtre docteur de Sorbonne,*
- *sieur Joseph Claude SALMON, marchand drapier, & dame Marie Marguerite LEGRIN, son épouse,*

& du côté de la dite D^{lle} future épouse, outre ses dits père & mère :

- *Dam^{lle} Marie Élisabeth François de BUZANCEZ, fille, sœur,*
- *Me Nicolas François MEYNIER, conseiller du Roy, ancien procureur de sa Majesté en l'amirauté de France au siège général de la table de marbre du Palais à Paris, doyen des conseillers au dit siège, commissaire au Châtelet de Paris, oncle maternel, dame Marie Geneviève DUFOR, son épouse,*
- *dame Jeanne Marguerite MENYER, épouse de Me DANQUECHIN, sieur de Villemaure, tante maternelle,*
- *Jean MENIER, sieur de Valencourt, cousin germain,*
- *D^{lle} Marie Anne MEYNIER, fille, cousine germaine,*
- *Me Jean LHOTE, procureur en la Cour, à cause de défunte D^{lle} Edmée Marguerite MESNYER, son épouse, cousine germaine,³*

ont volontairement convenu du traité & conventions de mariage qui suivent.

¹ Me François TOUVENOT : MC/ET/XXXVI/413

² Signature GELLAIN.

³ Toutes les signatures en fin d'acte correspondant au matronyme de l'épouse sont orthographiées MENYER.

**Tuition SALMON DELESSART
du 30 janvier 1739**

L'an 1739 le 30 janvier, par devant nous sont comparus les parents & amis de Jean Marie Jacques SALMON DELESSART, fils unique de Mr Me Jean Marie SALMON, écuyer, conseiller du Roy, correcteur en sa Chambre des comptes, & de défunte dame Madeleine Jacqueline CHAUDET, sa femme, ses père & mère, le dit mineur âgé de 23 jours, étant né le 7 du présent mois, savoir :

- *le dit Sr DELESSART, ayant accepté la garde noble du dit Sr son fils en justice & sans y préjudicier,*
- *dame Jacqueline DEPIERRE DELAPORTE, aïeule maternelle & veuve de Guillaume Simon CHAUDET, écuyer,*
- *[...]*
- *Me Jean Baptiste SALMON, avocat au parlement, oncle paternel,*
- *Jean Marie GELLAIN, ancien juge consul, grand-oncle paternel à cause de dame Catherine SALMON, sa femme,¹*
- *Louis LARSONNIER, contrôleur payeur des rentes, oncle paternel à la mode de Bretagne à cause de sa femme,²*

tous par Me Marin DELAFLECHE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment fait pour ses constituants au cas requis, nous a dit qu'ils sont d'avis que le dit Sr DELESSART soit nommé pour tuteur à son dit fils mineur, & pour subrogé tuteur la dite dame veuve CHAUDET ; lesquels chacun à leur égard se rapportent à justice.

¹ Jean Marie GELLAIN n'est pas le grand-oncle, mais l'oncle paternel du mineur.

² Madeleine MARCHANT, fille de Claude & Catherine GELLAIN.

Famille MARCHANT ¹

Tuition & avis MARCHAND du 19 avril 1660

L'an 1660 le lundi 19^{ème} jour d'avril, par devant nous Jacques RENARD, conseiller du Roy en son Châtelet & siège présidial de Paris, est comparue Martine YON, veuve de défunt Pierre MARCHAND, vivant marchand bourgeois de Paris, assistée de Me Pierre FRANÇOIS, son procureur ; laquelle nous a dit qu'au moyen du décès arrivé du dit Pierre MARCHAND, elle est restée sa veuve, chargée de plusieurs enfants procédant de leur mariage, la plupart encore mineurs & en bas âge, savoir Jacques, âgé de 20 ans ou environ, Joseph, âgé de 19 ans, Claude, âgé de 15 ans, Magdeleine, âgée de 12 ans, & Mathurin MARCHAND, âgé de 7 ans, auxquels il est besoin d'élire un tuteur & subrogé tuteur pour leurs personnes & biens dorénavant régir & gouverner ;

C'est pourquoy elle a convoqué & fait appeler par devant nous à ce jour les parents & amis des dits mineurs pour donner leurs avis sur la dite élection de tuteur & subrogé tuteur à iceux mineurs ; comme aussi sur l'élection qu'il convient faire d'un curateur à la personne & biens de Pierre MARCHAND, majeur de 28 ans ou environ, attendu son absence hors du royaume depuis 10 ans & plus ; lesquels parents & amis sont comparus, à savoir :

- *Mathieu MARCHAND, marchand bourgeois de Paris, frère,*
- *Jacques SALMON, aussi marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de Catherine MARCHAND, sa femme,*
- *noble homme Louis PROUST, bourgeois de Paris, & noble homme Me Pierre HACHETTE, conseiller du Roy au dit Châtelet, à cause de dame Catherine PROUST, sa femme, cousins issus de germain paternels,*
- *Gabriel PHILIPPES, sieur de Beauvais, cousin paternel,*
- *Jacques YON, marchand bourgeois de Paris, Antoine YON, marchand drapier, bourgeois de Paris, & Maurice BLOUYN, marchand bourgeois de Paris, à cause de défunte Denise YON, sa femme, tous oncles maternels,*

desquels parents nous a la dite veuve MARCHAND requis de prendre le serment de nous donner bon & fidèle avis sur les dites élections en question [...]

¹ La famille MARCHANT est une famille parisienne bourgeoise doublement alliée avec la famille SALMON.

Curation MARCHAND du 23 novembre 1662

Aujourd'huy est comparue Martine YON, veuve de défunt Pierre LE MARCHAND, vivant marchand bourgeois de Paris, en son nom & comme tutrice de ses enfants & curatrice de Pierre MARCHAND, assistée de Me Pierre FRANÇOIS, son procureur ; laquelle nous a dit que pour la validité du compte de communauté qu'elle entend rendre au dit Pierre MARCHAND & à ses autres enfants & gendres tant majeurs que mariés, & du partage des biens d'icelle communauté & subdivision, si aucune est à faire, il est nécessaire d'élire en son lieu & place un curateur au dit Pierre MARCHAND & un tuteur à Catherine MARCHAND, femme de Jacques SALMON, à cause de sa minorité, & aux autres enfants mineurs du dit défunt & d'elle, à l'effet des dits compte, partage & subdivision [à ces causes] ;

& pour donner avis par les parents & amis des dits mineurs sur les dites élections de curateur & tuteur, elle les a fait appeler à ce jourd'huy par devant nous & convoqué de notre permission, étant au bas de la requête qu'elle nous a à cette fin présentée, aussi datée de ce jourd'huy ; à laquelle assignation sont comparus, savoir :

- *Mathieu MARCHAND, marchand bourgeois de Paris, frère & subrogé tuteur,*
- *le dit Jacques SALMON, aussi marchand bourgeois de Paris, beau-frère à cause de la dite Catherine MARCHAND, sa femme, présents en personnes,*
- *noble homme Louis PROUST & noble homme Me Pierre HACHETTE, conseiller du Roy en cette Cour, à cause de dame Catherine PROUST, sa femme, cousins paternels, par Me Jean [...], procureur au Châtelet de Paris, fondé de la part du dit Sr PROUST de sa procuration passée par devant notaire le 22 des présents mois & an, & de la part du dit Sr HACHETTE de son pouvoir sous seing privé du jour d'hier,*
- *Jacques BARBIER, ancien juge consul, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Antoine YON, marchand drapier, bourgeois de Paris, Maurice BLOUIN, marchand bourgeois de Paris, à cause de défunte Denise YON, sa femme, oncles maternels,*
- *Nicolas BARBIER, conseiller secrétaire du Roy, cousin maternel, [...]*

Avis MARCHANT du 23 février 1675

L'an 1675 le 23^{ème} jour de février, vu par nous Antoine RIBEYRE, chevalier, conseiller du Roy en ses Conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, lieutenant civil de la ville, prévôté & vicomté de Paris, la requête judiciairement présentée par Jacques SALMON, marchand bourgeois de Paris, au nom & comme subrogé tuteur de Martine, âgée de 11 ans, Mathieu, âgé de 7 ans, Marie Angélique, âgée de 6 ans, Jean, âgé de 4 ans, & Pierre Mathurin MARCHAND, âgé de 17 mois ou environ, enfants mineurs de Mathieu MARCHANT, marchand bourgeois de Paris, & de défunte Catherine SALMON, son épouse, leurs père & mère.

Expositive : qu'il est nécessaire que les pensions & entretiens des dits mineurs soient [fixés] à une somme [...], depuis l'âge qu'ils ont présentement jusqu'à ce que chacun d'eux ait atteint l'âge de 16 ans, attendu que le dit exposant a eu avis que le dit MARCHAND père est en train de convoler en secondes noces, afin qu'à l'avenir les dits mineurs pour raison de leurs nourritures & entretenements n'aient aucuns différends avec leur dit père ni avec celle qu'il pourra épouser ; d'autant que lorsque les affaires sont réglées, cela entretient la paix dans les familles & conserve l'amour qui doit être entre personnes proches & alliées ; ce que l'exposant ne peut faire de son chef, sans au préalable avoir [reçu] l'avis des parents & amis des dits mineurs ; lesquels il a, à cette fin, fait assembler par devant nous, à savoir :

- *dame Martine YON, veuve du sieur Pierre MARCHANT, marchand bourgeois de Paris, aïeule paternelle,*
- *Claude MARCHAND, marchand bourgeois de Paris, oncle paternel,*
- *Mathurin MARCHAND, bourgeois de Paris, aussi oncle paternel,*
- *Jacques YON, marchand bourgeois de Paris, grand-oncle paternel,*
- *Antoine YON, marchand drapier, bourgeois de Paris, aussi grand-oncle paternel,*
- *Jean Baptiste BRILLON, aussi marchand bourgeois de Paris, oncle maternel à cause de Magdeleine SALMON, sa femme,*
- *Me Jacques SAVARY, agent général des affaires de Monsieur le duc de Mantoue en France,*
- *& Me Pierre SAVARY, avocat en parlement, secrétaire du conseil du dit seigneur duc de Mantoue, aussi cousin issu de germain maternel,*

lesquels sont comparus par Me Nicolas FORMÉ, procureur au Châtelet de Paris, d'eux fondé de procuration passée par devant GARY & son confrère, notaire au dit Châtelet de Paris, en date du jourd'huy [...]

**Bénéfice d'inventaire MARCHAND
du 22 janvier 1685**

L'an 1685 le 22^{ème} jour de janvier, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres du Roy en forme de bénéfice d'inventaire données à Paris le 20^{ème} janvier, présents mois & an, signées par le conseil VEILLART & scellées, obtenues & impétrées par Mathurin MARCHAND, écuyer, sieur de Verrières, maréchal des logis de sa Majesté ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté aurait permis au dit impétrant de se dire & porter héritier par bénéfice d'inventaire de Me Jacques MARCHAND, sieur de Verrières, avocat en parlement, son frère, & à cette fin prendre & appréhender sa succession en la dite qualité sans qu'il fut tenu de payer aucune dette de la dite succession, sinon jusques à la concurrence du contenu au dit inventaire dont il baillerait caution [...]

Avis MARCHANT du 18 juin 1686

L'an 1686 le 18^{ème} jour de juin, par devant nous Jean LE CAMUS est comparu Mathieu MARCHANT, marchand à Paris, tuteur de Martine MARCHANT, âgée de 23 ans, fille mineure de luy & de défunte Catherine SALMON, jadis sa femme, ses père & mère ; lequel nous a dit que la dite mineure ayant témoigné dès sa jeunesse l'inclination qu'elle avait d'être au couvent des religieuses chanoinesses de l'ordre de St Augustin établies à [P...], le dit MARCHANT, son père, aurait consenti qu'elle entrât au dit couvent où elle a pris l'habit, fait son noviciat & a été agréée en leur communauté pour y faire profession, après que des personnes ecclésiastiques ont reconnu sa sainte vocation ; que pour parvenir à la dite profession, il est nécessaire de faire plusieurs frais & dépenses, tant pour les habits, meubles & accommodements dont la dite Martine MARCHANT a besoin, [présent] d'église, lumineaire, que pour quelques aumônes & charités qu'elle a prié son dit père de faire à son intention pour attirer sur elle la bénédiction du ciel.

C'est pourquoy le dit Mathieu MARCHANT a convoqué à ce jour par devant nous les parents & amis de la dite mineure, sa fille, pour donner leur avis sur ce que dessus ; & d'autant qu'ils sont comparus, savoir :

- *Claude MARCHANT, oncle paternel,*
- *Jacques SALMON, oncle maternel,*
- *Jean Baptiste BRILLON & Jacques DUMONT, aussi oncles maternels, ¹*
- *Antoine YON, oncle paternel, ²*
- *Antoine YON, cousin germain paternel,*
- *Jacques SALMON, cousin maternel,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration passée par devant [...]

¹ Si Jean Baptiste BRILLON est bien un oncle maternel à cause de Magdeleine SALMON, sa femme, Jacques DUMONT est un oncle paternel à cause de Magdeleine MARCHANT, sa femme.

² Mathieu MARCHANT est le fils de Pierre & Martine YON.

**Émancipation, tution & avis MARCHANT
du 6 mars 1688**

L'an 1688 le 6^{ème} jour de mars, vu par nous Jean LE CAMUS les lettres royales en forme de bénéfice d'âge données en la chancellerie du Palais à Paris le 28 février dernier, signées par le conseil BELLAVOINE & scellées, obtenues & impétrées par Martine, âgée de 24 ans, Mathieu, de 22 ans, Marie Angélique, de 19 ans, & Jean Jacques MARCHANT, âgé de 18 ans, le tout ou environ, enfants mineurs de Mathieu MARCHANT, marchand à Paris, & de feu Catherine SALMON, sa femme, leurs père & mère ; par lesquelles lettres & pour les causes y contenues, sa Majesté nous aurait mandé [...] ;

Suivant & aux fins desquelles lettres, les dits impétrants ont convoqué à ce jour par devant nous leurs parents & amis pour donner leur avis tant sur l'entérinement des dites lettres que sur l'élection d'un curateur qu'il convient faire à leurs causes & actions ; & d'autant que les dits parents & amis sont comparus, savoir :

- *Claude MARCHANT, oncle paternel,*
- *Jacques DUMONT, aussi oncle paternel à cause de Magdeleine MARCHANT, sa femme,*
- *Antoine YON, grand-oncle paternel,*
- *Jean Jacques YON, cousin issu de germain paternel,*
- *Jacques SALMON, oncle maternel,*
- *Jean Baptiste BRILLON, aussi oncle maternel à cause de Magdeleine SALMON, sa femme,*
- *& Jacques SAVARY, cousin issu de germain maternel,¹*

tous marchands à Paris, par Me Daniel ANTHEAUME, procureur au Châtelet de Paris, fondé de leur procuration [...]

¹ Sans doute apparenté à Catherine SAVARY, l'épouse de Jacques SALMON.

Avis MARCHAND du 28 février 1691

L'an 1691 le 28^{ème} février, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis de Mathieu & Marie Angélique MARCHAND, enfants de sieur Mathieu MARCHAND & Dam^{lle} Catherine SALMON, leurs père & mère, icelle Marie Angélique MARCHAND épouse de noble homme Me Gabriel François QUANTIN, conseiller du Roy au présidial de Tours, à savoir :

- *Antoine YON, marchand à Paris, grand-oncle paternel,*
- *sieur Claude MARCHAND, marchand à Paris, aussi grand-oncle paternel,*
- *Jacques DUMONT, aussi marchand à Paris, oncle paternel à cause de damoiselle Magdeleine MARCHAND, sa femme,*
- *Jacques SALMON, marchand à Paris, oncle maternel,*
- *Jean Baptiste BRILLON, marchand à Paris, oncle maternel à cause de damoiselle Magdeleine SALMON, sa femme,*
- *Me Pierre SAVARY, avocat en parlement,*
- *Me Jacques SAVARY, sieur des Bruslons, inspecteur pour le Roy à la douane,*
- *Me Pierre SAVARY, sieur de Gauche, inspecteur général par le Roy des vivres & munitions de France,*
- *Me Charles Thomas SAVARY, sieur de la Casebenier, commissaire des vivres, tous cousins maternels,*
- *Me Louis Philémon SAVARY, prêtre chanoine de Saint Maure, aussi cousin,*

tous par Me Damien ANTHEAUME, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration [...] annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait en la manière accoutumée, nous a dit pour ses constituants qu'ils nomment & élisent [...]

**Tuition GRIVEAU de LONGUEPLAINE
du 3 mars 1710**

L'an 1710 le 3^{ème} mars, par devant nous Jean LE CAMUS sont comparus les parents & amis d'Élisabeth Catherine, âgée de 12 ans, & Marie Angélique GRIVEAU de LONGUEPLAINE, âgée de 3 ans, filles mineures de défunt Charles Auguste GRIVEAU, sieur de Longueplaine, contrôleur des augmentations de gages des secrétaires du Roy, & de dame Élisabeth MARCHAND, son épouse, à présent sa veuve, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur & d'un subrogé tuteur aux dites mineures à l'effet de régir & gouverner leurs personnes & biens, savoir :

- *dame Catherine LEPERE, veuve de Charles Auguste GRIVEAU de LONGUEPLAINE, aïeule paternelle,*
- *Me Jacques [DONNE], avocat en parlement,*
- *Me Nicolas GIRARDET, avocat en parlement, cousins issus de germain paternels,*
- *Alexandre Thomas BLONDEAU, écuyer, conseiller du Roy, contrôleur ordinaire des guerres à la conduite du régiment des gardes suisses, cousin paternel,*
- *Sr Mathieu MARCHANT, ancien consul de cette ville, aïeul maternel,*
- *François DUFRESNE du CANGE, écuyer, conseiller du Roy, trésorier de France à Poitiers, oncle maternel à cause de dame Jeanne Louise MARCHANT, sa femme,*
- *Me Antoine de LA COURT, avocat en parlement, greffier en chef des élections & grenier à sel d'Amiens,*
- *& Jean Marie SALMON, sieur de Lessart, cousins maternels,*

tous par Me Nicolas DUCHESNE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel DUCHESNE au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants qu'ils sont d'avis que la dite dame Élisabeth MARCHANT soit élue tutrice des dites mineures, ses filles, & pour subrogé tuteur Mre Claude Jacques LEPERE, chanoine de l'église métropolitaine de Sens, cousin issu de germain.

**Tuition GRIVEAU de LONGUEPLAINE
du 27 août 1711**

L'an 1711 le 27 août, par devant nous Hierosme DARGOUGES, chevalier, sont comparus les parents & amis de Catherine Élisabeth GRIVEAU de LONGUEPLAINE, damoiselle, fille de défunts Charles Auguste GRIVEAU, écuyer, seigneur de Longueplaine, conseiller du Roy, contrôleur des augmentations de gages des officiers de la grande chancellerie, & de dame Élisabeth MARCHAND, ses père & mère, âgée de 12 ans ou environ, pour donner leur avis sur l'élection d'un tuteur & d'un subrogé tuteur à la dite mineure à l'effet de régir & gouverner ses personnes & biens, savoir :

- *Sr Mathieu MARCHAND, bourgeois de Paris & ancien consul, aïeul maternel,*
- *Me Léonard Louis LE PERE, seigneur de Popin, avocat en parlement, cousin ayant le dessus de germain,*
- *Me Michel VELUT de LA CRONNIERE, écuyer, seigneur de Pommesson & autres lieux, conseiller du Roy, contrôleur ordinaire des guerres, oncle maternel à cause de dame Marie Angélique MARCHAND, sa femme,*
- *Sr Claude MARCHAND, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Me François DUFRESNE, écuyer, seigneur du Cange, président trésorier de France à Poitiers, oncle maternel à cause de dame Jeanne Louise MARCHAND, sa femme,*
- *Me Nicolas GIRARDET, avocat en parlement, cousin issu de germain,*
- *[...]*

par Me Nicolas DUCHESNE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel DUCHESNE au dit nom, après serment par luy fait au cas requis, nous a dit pour ses constituants, savoir les dits Srs MARCHAND aïeul & LE PERE de POPIN qu'ils se rapportent à justice, & les autres qu'ils nomment pour tuteur à la dite mineure le dit Sr MARCHAND, son aïeul, & pour subrogé tuteur le dit Sr Léonard Louis LE PERE de POPIN, son cousin paternel.

Tuition du FRESNE du 21 novembre 1713

L'an 1713 le 21 novembre, par devant nous Hierosme d'ARGOUGES, chevalier, sont comparus les sieurs parents & amis de Louis Jacques du FRESNE, âgé de 8 ans, Catherine Louise du FRESNE, âgé de 11 ans, & de Jacques du FRESNE, âgé de 7 mois, le tout ou environ, enfants mineurs de François du FRESNE, écuyer, seigneur du Cange, conseiller du Roy, président trésorier de France en la généralité de Poitiers, & de défunte dame Jeanne Louise MARCHAND, son épouse, leurs père & mère, savoir :

- *le dit Me François du FRESNE, père, écuyer, seigneur du Cange, conseiller du Roy, président trésorier de France en la généralité de Poitiers,*
- *Sr Mathieu MARCHAND, ancien juge consul, bourgeois de Paris, aïeul maternel des dits mineurs,*
- *Sr Claude [MARCHAL], bourgeois de Paris, oncle maternel des dits mineurs,¹*
- *Sr Charles Pierre MARCHAND, bourgeois de Paris, oncle maternel des dits mineurs,*
- *Michel VELUT de LA CRONIERE, écuyer, seigneur de Pommesson, conseiller du Roy, secrétaire de la compagnie des 100 Suisses de la garde ordinaire du corps de sa Majesté, contrôleur des guerres, oncle maternel à cause de Marie Angélique MARCHAND, son épouse,*
- *Sr Noël SALMON l'aîné, bourgeois de Paris, cousin germain maternel,*
- *Mre Charles LELIEVRE, ancien chanoine de Coutances, cousin paternel,*
- *Mre Louis PERINELLE, avocat en parlement, cousin paternel,*
- *& Jacques BOUCOT, écuyer, conseiller du Roy, receveur des domaines, dons, octrois & fortifications de cette ville, ami,*

tous par Me Pierre DENOINVILLE, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel au dit nom, après serment par luy fait, nous a dit pour ses constituants [...]

¹ Il s'agit certainement de Claude MARCHANT plutôt que MARCHAL, grand-oncle des mineurs.

**Émancipation & avis GRIVEAU de LONGUEPLAINE
du 22 mars 1715**

L'an 1715 le 22 mars, vu par nous Hiérôme DARGOUGES, chevalier, les lettres du Roy en forme de bénéfice d'âge données à Paris le 10 novembre dernier, signées par le conseil HUEZ & scellées, obtenues & impétrées par Élisabeth Catherine GRIVEAU de LONGUEPLAINE, âgée de 16 ans, fille de défunt Charles Auguste GRIVEAU de LONGUEPLAINE, contrôleur des augmentations de gages des secrétaires du Roy, grande & petite chancellerie, & dame Élisabeth MARCHANT, sa femme, ses père & mère ; aux fins desquelles lettres sont les parents & amis de l'impétrante comparus par devant nous à sa réquisition pour donner leur avis sur l'entérinement d'icelles, savoir :

- *Sr Mathieu MARCHANT, ancien consul, bourgeois de Paris, aïeul maternel,*
- *Mathurin MARCHANT, écuyer, seigneur de [V...], maréchal des logis du Roy, grand-oncle maternel,*
- *Mathieu MARCHANT, écuyer, sieur de Verrière, l'un des fourriers de la maison du Roy, oncle maternel,*
- *Charles Pierre MARCHANT de VARENNE, oncle maternel,*
- *Mre Michel VELUT de LA CRONIERE, seigneur de Pommesson, la Salle & autres lieux, oncle maternel à cause de dame Marie Angélique MARCHANT, sa femme,*
- *Mre François DUFRESNE du CANGE, conseiller du Roy, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Poitiers, oncle maternel à cause de défunte dame Jeanne Louise MARCHANT, sa femme,*
- *Sr Claude MARCHANT, bourgeois de Paris, grand-oncle maternel,*
- *Srs François & François Louis MARCHANT, marchands bourgeois de Paris, cousins germains maternels,*
- *Mre François SALMON, prêtre docteur de la maison & société & bibliothécaire de Sorbonne,*
- *Jacques Noël SALMON, marchand bourgeois de Paris & ancien consul, cousins germains,*
- *Me Marin BODERE, procureur au parlement, cousin germain à cause de D^{lle} Élisabeth MARCHANT, sa femme,*
- *Me Louis LARSONNIER, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris, cousin germain à cause de D^{lle} Marie MARCHANT, sa femme, ¹*
- *& Sr Joseph GERMAIN, marchand bourgeois de Paris, cousin germain à cause de D^{lle} Louise MARCHANT, sa femme,*

tous par Me Geoffroi JOSSE, procureur en cette Cour, d'eux fondé de procuration annexée à ces présentes ; lequel JOSSE au dit nom [...]

¹ Fille de Claude MARCHANT.

**Avis DUFRESNE du CANGE
du 28 août 1726**

L'an 1726 le 28^{ème} jour d'août, par devant nous Jérôme d'ARGOUGES sont comparus les sieurs parents & amis de Louis Jacques, Catherine Louise & de Jacques DUFRESNE du CANGE, enfants mineurs de François DUFRESNE, écuyer, seigneur du Cange, conseiller du Roy, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Poitiers, & de défunte dame Jeanne Louise MARCHAND, son épouse, à savoir :

- [...] ¹

tous par Me Mathurin GICQUEL, procureur en cette Cour, fondé de leur procuration annexée à ces présentes ; lequel, après serment par luy fait pour ses constituants, nous a dit sur ce qui leur a été représenté par le dit Sr du CANGE, pour ce présent, que depuis le décès de dame Élisabeth du CROCQ, aïeule maternelle des dits mineurs, veuve du Sr Mathieu MARCHAND, ancien consul de cette ville, scellé a été apposé sur ses effets ; & ensuite en a été fait l'inventaire par HARGENVILLIERS & BOURON, notaires à Paris, daté au commencement du 13 décembre dernier, à la requête du dit Sr du CANGE, tant en son nom, comme exécuteur du testament de la dite défunte reçu par BERRUYER & son confrère, notaires, le 28 juillet 1724, insinué le 30 décembre dernier & publié au Châtelet le 12 janvier suivant, que comme tuteur des dits S^{rs} & D^{lle} mineurs ; & encore à la requête de Pierre Charles MARCHAND, sieur de Verrière, & de Mre LEDOUX de MELLEVILLE, mari & exerçant les droits de dame Catherine Élisabeth GRIVAUX de LONGUEPLAINE, son épouse ; les dits Sr MARCHAND, mineurs du CANGE & dame de MELLEVILLE, seuls habiles à se dire & porter héritiers de la dite dame MARCHAND, leur mère & aïeule, [...]

¹ Tous les parents cités appartiennent au côté paternel.